



ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

2025

Rapport annuel

Votre Partenaire
FIABLE
EN MATIÈRE D'EAU
Pour La Vie

Fournir ensemble des services liés à l'eau et aux eaux usées visant à protéger la santé et la viabilité des collectivités.

Table des matières

Message du président et chef de la direction et de la présidente du conseil d'administration	3
Aperçu de l'Agence	5
Gouvernance et reddition de comptes	8
Principales activités	12
Aperçu des principales réalisations en 2025	15
Principales activités – rendement en 2025	27
Initiatives stratégiques– résultats de 2025.....	28
Analyse des résultats financiers par la direction	38
Responsabilité de la direction quant à l'information financière	43
États financiers 2025	49

Message du président et chef de la direction et de la présidente du conseil d'administration

Portée par son mandat et un profond engagement à l'égard de sa mission, l'AOE a connu une autre année productive en 2025, qui a été marquée par bon nombre de réussites importantes que l'Agence peut célébrer.

Nous avons renouvelé les contrats arrivant à échéance de tous les clients que nous servions déjà, et nous avons accueilli plusieurs nouveaux clients au sein de la famille de l'Agence. En 2025, notre revenu total a aussi augmenté de 3,75 % par rapport à celui de 2024, tandis que notre revenu net s'est établi à 8,8 millions de dollars. Ces résultats positifs nous permettent non seulement de répondre aux besoins de nos clients, mais aussi de continuer à être financièrement viable en tant qu'organisme. Ils témoignent aussi de l'importance qu'accordent nos clients du secteur municipal, des Premières Nations, industriels et d'autres domaines à l'obtention de services de grande qualité en matière d'eau, d'eaux usées, d'eaux pluviales, de soutien technique et opérationnel que nos employés fournissent chaque jour à leurs collectivités. Nous remercions les collectivités que nous servons pour leur confiance et nous nous engageons à continuer de la mériter, conformément à nos valeurs organisationnelles de CONFIANCE.

Le secteur de l'eau est un élément de la plus haute importance dans chaque collectivité en Ontario. L'équipe de l'AOE s'emploie à mettre en synergie deux de nos plus grandes ressources – notre eau et nos gens – et à travailler sans relâche pour répondre aux besoins de nos clients. Nous y parvenons en nous adaptant de façon proactive aux changements et en fournissant à nos clients des services et des solutions de premier plan pour leur permettre de gérer plus efficacement leurs infrastructures critiques.

Nous avons investi des sommes additionnelles dans notre programme de gestion et de surveillance de l'énergie, afin de produire davantage de bénéfices d'ordre financier pour nos clients, tout en soutenant les objectifs de réduction de l'empreinte écologique des systèmes que nous exploitons dans l'ensemble de l'infrastructure du réseau électrique ontarien, d'une part, et de création d'occasions de projets pour l'Agence, de l'autre.

D'importants progrès ont aussi été faits dans le cadre du programme de gestion des actifs de l'AOE qui continuera d'évoluer grâce au solide partenariat établi entre les équipes de soutien opérationnel et les équipes des opérations de l'Agence, qui lui permet de consolider sa position en tant que pilier clé de l'organisme.

Conformément à notre mandat provincial, nous avons continué de renforcer notre soutien aux communautés autochtones et d'investir à cet égard en faisant progresser notre Plan d'action pour la réconciliation, qui représente un élément important de notre engagement à long terme à travailler de concert avec les peuples des Premières Nations, inuits et métis de l'Ontario. Ce plan, dont le déploiement est en cours, témoigne du double rôle de l'AOE en tant que fournisseur de services et organisme apprenant.

En début d'année, nous avons tenu notre première conférence sur le leadership féminin, qui donnait le coup d'envoi à une série d'ateliers portant sur la santé et le leadership des femmes. Nous poursuivons sur cette lancée en 2026, en offrant un programme de mentorat et davantage d'occasions d'apprentissage et de réseautage dans l'ensemble de l'Agence. Nous avons aussi lancé plusieurs initiatives visant à accroître notre efficience et à renforcer nos relations avec

nos clients, notamment la mise en œuvre de Workday, notre nouveau système d'information sur les ressources humaines, qui rationalisera les processus et améliorera la collaboration.

En outre, nous avons fait avancer notre planification et renforcé notre position en matière de cybersécurité grâce à des exercices sur table, à la mise en œuvre de programmes techniques et à l'élaboration de guides opérationnels. Ces initiatives nous permettent d'être bien préparés à faire face à un large éventail de risques potentiels. Notre bonne santé financière nous permet d'investir de façon stratégique dans ces initiatives et dans d'autres programmes, améliorant ainsi notre gestion des données afin de mieux soutenir nos clients et la province de l'Ontario.

Cette année, nous avons également dû faire face à divers enjeux, dans le cadre des pressions persistantes sur le commerce mondial, y compris les droits de douane s'appliquant à certains biens et services, qui ont mis notre résilience à l'épreuve. Nous sommes fiers de la façon dont l'AOE a réagi, soit avec solidité, détermination et professionnalisme, et en faisant preuve d'un engagement indéfectible envers les collectivités que nous servons.

Rien de tout cela n'aurait pu être accompli sans la contribution de notre conseil d'administration, de notre équipe de haute direction et de l'ensemble de notre personnel, qui font de l'AOE un organisme de premier plan. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui travaillent à l'AOE de tout ce qu'elles font chaque jour pour soutenir la population ontarienne avec conviction et fierté, en lui fournissant une eau potable propre et salubre et en protégeant l'environnement naturel.

Iman Hashemi

Président et chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Iman Hashemi'.

Debbie Korolnek

Présidente du conseil d'administration de l'AOE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Korolnek'.

Aperçu de l'agence

L'Agence ontarienne des eaux (AOE) a été créée en 1993 comme organisme de la province de l'Ontario, avec pour mandat de fournir à ses clients des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et des services connexes en faisant en sorte de protéger la santé des gens et l'environnement, et d'encourager la conservation des ressources en eau. L'activité principale de l'Agence est l'exploitation et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et de leurs réseaux connexes de collecte et de distribution au nom de municipalités, de Premières Nations, d'institutions et d'entreprises du secteur privé.

Outre ses activités principales d'exploitation et d'entretien, l'AOE offre à ses clients un vaste éventail de services connexes, incluant des services d'ingénierie, de la formation ainsi que d'autres services techniques et consultatifs comme l'optimisation des processus, la gestion de la consommation d'énergie et la gestion des actifs. L'objectif de l'AOE est d'aider ses clients municipaux, des Premières Nations et autres à gérer leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et leurs réseaux connexes de collecte et de distribution, à chaque étape du cycle de vie de ces actifs, tout en les aidant à assurer la durabilité de leurs systèmes d'eau et d'eaux usées. Dans toutes ses activités, l'AOE cherche assidûment à employer des technologies, des solutions et des processus novateurs afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la fiabilité des installations.

L'AOE recourt à une structure de services partagés prévoyant le partage du personnel et des ressources entre les grandes usines municipales et les petites installations satellites pour obtenir une optimisation géographique. La structure typique à plaque tournante de l'AOE permet de réaliser des économies d'échelle qui réduisent les coûts d'exploitation et d'entretien

pour chaque municipalité. De plus, les clients bénéficient de la mise en commun de services de gestion, d'administration et de soutien spécialisé.

L'AOE jouit d'une capacité inégalée d'obtenir d'excellentes performances en matière de conformité et de sécurité dans diverses régions, avec des technologies variées et des installations de toute taille. La plupart des employés de l'AOE travaillent directement à développer, à vendre et à offrir des solutions pour les clients. Ce sont des gens très compétents qui ont une longue expérience du secteur du traitement de l'eau et des eaux usées.

L'AOE étant un organisme public, la protection de la santé et de la sécurité de la population est sa plus grande priorité. Les équipes d'intervention d'urgence spécialement outillées et formées de l'AOE, qui constituent un service essentiel pour la province, sont disponibles en permanence pour intervenir dans les 24 heures en cas d'urgence dans le domaine de l'eau et des eaux usées partout en Ontario. L'AOE ayant des établissements disséminés un peu partout en Ontario, son personnel est toujours à proximité, prêt à fournir des ressources d'urgence si cela est nécessaire.

L'AOE soutient la province dans la protection de l'eau potable pour ses habitants et dans la sauvegarde de ses lacs et rivières en offrant des services de formation aux exploitants des réseaux d'eau au nom du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau, et en offrant une formation directement aux exploitants de réseaux de traitement des eaux usées de la province. L'éducation est une autre façon dont l'AOE ajoute de la valeur en sus des services qu'elle fournit directement aux clients. Les programmes de sensibilisation de l'AOE dans les écoles et les collectivités sensibilisent le public à la valeur de l'eau et à l'importance de la protection de l'environnement.

Partout au Canada et dans le monde, les municipalités cherchent des moyens de faire plus avec moins. L'AOE fait en sorte que ses clients prennent des décisions d'investissement éclairées en matière d'infrastructure; elle les aide à élaborer des plans exhaustifs concernant les installations d'eau et d'eaux usées axés sur leurs besoins d'infrastructure pour au moins les dix prochaines années. L'AOE aide également ses clients à accéder à des occasions de financement fédéral et provincial qui leur permettront de mettre en œuvre ces plans.

Les municipalités, et l'industrie de l'eau dans son ensemble, cherchent à améliorer les façons de gérer les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, notamment en ce qui a trait à la durabilité. L'AOE travaille avec ses clients à améliorer la résilience de leur infrastructure, ainsi qu'à réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre nocifs grâce à des pratiques de gestion exemplaires et à la technologie. Cela comprend entre autres la transformation des déchets biosolides des usines de traitement des eaux usées et d'autres déchets alimentaires et organiques en sources d'énergie potentielles.

L'AOE innove également dans le domaine de la gestion de l'information en élaborant et en mettant en œuvre des systèmes intégrés de technologie de l'information permettant d'automatiser la collecte, l'analyse et la communication de l'information sur les installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées à l'aide de sites connectés à Internet. Le but de l'Agence est de faire en sorte que son personnel des services d'exploitation et ses clients puissent facilement accéder à des renseignements actualisés pour toutes les installations qu'elle exploite.

Le succès continu de ces initiatives permet à l'AOE de continuer à offrir le plus haut niveau de service qui soit à ses clients, tout en aidant la province à protéger la santé de ses résidents ainsi qu'à conserver et à maintenir ses ressources en eau pour les générations actuelles et futures.

Vision, mission et valeurs

Vision et mission

La nouvelle vision de l'AOE est d'être « Votre partenaire fiable en matière d'eau pour la vie » ; cette vision est assortie d'une mission adaptée aux priorités formulées par ses employés et partenaires, et d'une collaboration nécessaire pour les concrétiser « Fournir ensemble des services liés à l'eau et aux eaux usées visant à protéger la santé et la viabilité des collectivités ».

Valeurs

Les valeurs de l'AOE reposent sur l'établissement de relations de confiance avec les clients et les autres parties prenantes. Elles décrivent ce qui importe le plus aux employés et reflètent la responsabilité de l'Agence envers eux.

Travail d'équipe

Nous partageons nos connaissances, nos compétences et nos talents à l'échelle locale et collaborons avec nos partenaires afin de répondre aux besoins des collectivités que nous desservons.

Fiabilité

Nous fournissons des services essentiels en respectant les normes de conformité, voire en les dépassant, et tenons les engagements pris envers nous-mêmes et nos partenaires.

Compréhension

Nous écoutons nos partenaires et collaborons avec eux afin de trouver des solutions qui répondent à leurs besoins.

Sécurité

Nous considérons la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel et des collectivités où nous vivons et travaillons comme notre priorité principale.

Transparence

Nous communiquons entre nous et avec nos partenaires de manière ouverte, honnête et authentique.

Environnement

Nous protégeons l'environnement en trouvant des solutions innovatrices afin de renforcer la santé et la viabilité des collectivités que nous desservons.

Diversité

Nous acceptons diverses perspectives et nous efforçons de créer un environnement équitable et inclusif où chacun se sent respecté et habilité à atteindre ses objectifs personnels et professionnels.

Gouvernance et reddition de comptes

Gouvernance

L'AOE s'engage à mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance à tous les niveaux de l'organisme afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation envers les clients, le gouvernement et les citoyens de l'Ontario.

L'Agence est régie par un conseil d'administration (le « conseil »). Les membres du conseil sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario sur recommandation du premier ministre. Le conseil suit les pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'organisme, y compris fournir une orientation et de la formation continue aux administrateurs, tenir régulièrement des réunions et des séances de planification stratégique, et respecter le code de déontologie de l'Agence.

Une matrice des compétences du conseil a été établie pour s'assurer que les compétences des membres du conseil sont conformes à la stratégie opérationnelle à long terme de l'Agence. Le conseil d'administration de l'AOE est composé de membres dont les compétences et les expériences diversifiées lui permettent d'assumer efficacement ses responsabilités en matière de gestion. Collectivement, le conseil possède une expertise dans les secteurs privé et public, ce qui inclut la gestion de services publics.

Le conseil d'administration est chargé des affaires générales de l'Agence. Il doit notamment établir l'orientation stratégique de l'AOE, surveiller son rendement et veiller à ce que les systèmes et les contrôles nécessaires soient en place pour assurer l'administration adéquate de l'Agence conformément aux documents qui la régissent. Le conseil relève du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, qui relève de l'Assemblée législative provinciale.

Le conseil d'administration de l'AOE a mis sur pied un certain nombre de comités permanents pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance de l'organisme. Les comités actuels comprennent le Comité de la vérification et des finances, le Comité du renouvellement des activités et de la technologie, le Comité de la conformité et de la gestion des risques opérationnels, le Comité des Premières Nations et le Comité des ressources humaines, de la gouvernance et des nominations. Des groupes de travail temporaires sont également mis sur pied lorsque le conseil le juge nécessaire afin de fournir une orientation à la direction et de superviser des initiatives particulières de l'Agence.

En outre, l'AOE a mis en place une fonction d'audit interne pour fournir au conseil d'administration et à l'équipe de direction des services de certification et de consultation indépendants et objectifs, ainsi qu'ajouter de la valeur et améliorer les activités de l'Agence. Afin de garantir l'indépendance et l'objectivité de cette fonction, le directeur de l'audit interne relève, sur le plan fonctionnel, du Comité d'audit et des finances et du conseil d'administration et, sur le plan administratif (c'est-à-dire pour les activités quotidiennes), du président-directeur général, de sorte que la fonction d'audit interne dispose de l'autorité nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités et recevoir des commentaires.

Le conseil d'administration et le président directeur général ont le pouvoir d'ordonner au service d'audit interne d'effectuer des audits sur tout aspect des activités de l'AOE. Dans le cas des missions de certification, le service d'audit interne rend compte directement au Comité de la vérification et des finances et au conseil d'administration. Dans le cas des services consultatifs, le service d'audit interne rend compte au président et chef de la direction. Les services de certification comprennent les examens de conformité et les tests d'efficacité.

Les services consultatifs comprennent des examens de la mise en œuvre des systèmes et de la conception des processus, ainsi que des examens de suivi des recommandations provenant d'audits antérieurs.

Reddition de comptes

L'AOE fait preuve de responsabilité envers le gouvernement et les citoyens de l'Ontario de différentes façons, notamment :

- en réalisant les priorités présentées dans la lettre d'instructions annuelle du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs;
- en répondant aux exigences des organes de réglementation appropriés (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, médecins hygiénistes, etc.) pour les installations exploitées par l'AOE;
- en fournissant aux clients des rapports sur les installations municipales d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées qu'elle exploite;
- en produisant un rapport annuel, soumis au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs aux fins d'approbation, en vue de son dépôt à l'Assemblée législative provinciale et mis à la disposition de tous les Ontariens à l'adresse www.ocwa.com;
- en établissant un plan d'activités triennal, qui comprend des mesures de rendement, soumis chaque année au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs aux fins d'approbation, et mis à la disposition de tous les Ontariens à l'adresse www.ocwa.com;
- en appuyant les vérifications annuelles des états financiers de l'AOE, les vérifications périodiques du rendement effectuées par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario ainsi que les vérifications de routine effectuées par le groupe de vérification interne de l'Agence;
- en assurant l'accessibilité aux dossiers de l'Agence en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée;
- en se conformant aux exigences des dispositions législatives applicables, ainsi qu'aux politiques et directives de la fonction publique de l'Ontario, y compris la Directive concernant les organismes et les nominations;
- en utilisant un programme de gestion des risques organisationnels pour cibler et évaluer les risques sur le plan opérationnel et de l'exploitation.

Membres du conseil, mandat et rémunération des administrateurs

À la fin de 2025, le conseil comptait huit membres, dont la présidente.

Le total de la rémunération des administrateurs en 2025 se chiffrait à 72 492,75 \$. La rémunération d'un administrateur comprend les indemnités journalières pour la préparation et la présence aux réunions du conseil, des comités ainsi que des groupes de travail, de même que toutes les heures passées à travailler pour l'AOE.

Parmi les changements à la composition du conseil d'administration en 2025, mentionnons le départ de deux membres, soit Nike Dattani et Melanie Debassige.

Indemnités journalières en 2025 – Membres actuels et anciens du conseil

Les membres du conseil d'administration et les indemnités journalières versées aux administrateurs en 2025 étaient les suivants

Administrateur(trice)	Date de la première nomination	Échéance/fin du mandat	Indemnités journalières en 2025
Debbie Korolnek (présidente)	8 mars 2017	3 avril 2027	18 229,50 \$
Joe Farag (vice-président)	10 juin 2021	23 octobre 2027	10 757,00 \$
Scott Carter	13 juin 2024	12 juin 2027	7 107,75 \$
Nike Dattani*	10 février 2022	9 février 2025	3 540,00 \$
Melanie Debassige */**	23 octobre 2013	10 avril 2025	1 500,00 \$
Michelle Grenier	21 novembre 2024	20 novembre 2027	5 022,75 \$
Laila Hulbert	21 janvier 2021	29 mai 2027	6 770,00 \$
Joseph LeClair	21 novembre 2024	20 novembre 2027	6 481,00 \$
Hao « Artie » Li	29 juillet 2021	9 octobre 2027	7 076,75 \$
Quirien Muylwyk	14 février 2020	15 février 2026	6 008,00 \$
RÉMUNÉRATION TOTALE			72 492,75 \$

* Ancien membre du conseil d'administration

** L'échéance du mandat a été modifiée pour refléter la date de démission ou de fin du mandat.

Présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration

Le tableau suivant fait état de la présence des administrateurs aux réunions du conseil en 2025

[O = présent; N = absent] :

Réunions régulières du conseil d'administration

	Réunion T1 (10 avril 2025)	Réunion T2 (20 juin 2025)	Réunion T3 (24 octobre 2025)	Réunion T4 (11 décembre 2025)
Debbie Korolnek (présidente)	O	O	O	O
Joe Farag (vice-président)	O	O	O	O
Scott Carter	O	O	O	O
Melanie Debassige	O	s/o	s/o	s/o
Michelle Grenier	N	O	O	O
Laila Hulbert	O	O	O	O
Joseph LeClair	O	O	O	O
Hao « Artie » Li	O	O	O	O
Quirien Muylwyk	O	N	O	O

Réunions spéciales du conseil d'administration

	Réunion spéciale du 24 avril 2025	Réunion spéciale du 24 septembre 2025	Réunion spéciale du 27 novembre 2025
Debbie Korolnek (présidente)	O	O	O
Joe Farag (vice-président)	N	N	N
Scott Carter	O	O	O
Melanie Debassige	s/o	s/o	s/o
Michelle Grenier	O	O	O
Laila Hulbert	O	O	O
Joseph LeClair	O	O	N
Hao « Artie » Li	O	O	O
Quirien Muylwyk	O	O	O

Principales activités

L'AOE traite chaque jour plus d'un milliard de litres d'eau de source pour fournir de l'eau potable saine, et elle traite une quantité similaire d'eaux usées avant de les retourner dans l'environnement. Au nom des propriétaires de systèmes, l'AOE exploite, entretient et gère des installations allant de petits systèmes de puits ruraux et de lagunes aux vastes systèmes urbains d'alimentation en eau, de traitement des eaux usées et de traitement des eaux pluviales servant des millions de personnes. L'exploitation et l'entretien de systèmes d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées et de systèmes connexes constituent les principales activités de l'AOE. Le personnel de l'Agence s'occupe de l'exploitation, de l'entretien, de la planification des activités et des immobilisations propres à chaque site pour des centaines de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées municipaux et autres partout en Ontario. Il est épaulé par des spécialistes des ressources internes qui fournissent un soutien spécialisé dans un certain nombre de secteurs, notamment la gestion des actifs, l'optimisation des processus, la gestion de l'énergie, l'innovation, les technologies opérationnelles, les immobilisations et la gestion de projets.

Ensemble, les spécialistes de l'eau et des eaux usées de l'AOE :

- maintiennent les services dans les installations des clients, dans un souci de responsabilité environnementale et de santé publique;
- se conforment à toutes les exigences en matière de permis et de certificats, de même qu'aux lois pertinentes tout en respectant les normes gouvernementales applicables, en produisant des rapports et en se tenant au fait des nouveaux règlements;

- fournissent une protection d'assurance appropriée et établissent et tiennent à jour des plans de contingence et d'urgence adéquats;
- offrent un programme de santé et de sécurité au travail et un système de gestion de la qualité et de l'environnement (SGQE) par l'entremise du programme de conformité de l'Agence;
- produisent des rapports détaillés qui font état de la conformité environnementale, des exigences en matière d'investissements dans les immobilisations et de la planification de la durabilité;
- gèrent toutes les exigences applicables en matière de dotation de personnel pour les clients de l'Agence, notamment en offrant une formation appropriée pour satisfaire aux exigences réglementaires et en s'assurant que le personnel responsable de l'exploitation et de l'entretien a la certification et les connaissances voulues.

L'AOE fournit l'effectif, les véhicules et les services nécessaires à l'exploitation, à l'entretien et à la gestion des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de ses clients. Ces installations sont entretenues par le personnel opérationnel en semaine et bon nombre d'entre elles peuvent être surveillées à distance de façon continue. Le personnel de l'AOE est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept et est en mesure de répondre aux urgences dans les installations des clients, au besoin.

L'AOE assure l'exploitation et l'entretien des installations de ses clients conformément aux lois et aux lignes directrices fédérales et provinciales, aux ordonnances, à la réglementation et aux règlements administratifs locaux, et dans le respect de la capacité de conception et des capacités de chaque système. Tous les rapports prévus par les contrats et la réglementation sont préparés et présentés aux clients et aux organes gouvernementaux, comme cela est exigé.

L'AOE s'assure, au moyen du SGQE, que les installations des clients sont exploitées de manière efficace, sûre et respectueuse de l'environnement et comprennent des processus pour identifier et atténuer les risques susceptibles de nuire aux installations qu'elle exploite. Le SGQE permet à l'AOE d'adopter une approche de gestion responsable, proactive et efficace pour mieux protéger la santé publique et l'intégrité de l'environnement. L'AOE utilise divers systèmes de suivi électronique pour s'assurer de la conformité à la réglementation, analyser le rendement et employer plus efficacement les ressources opérationnelles et autres.

Les bons de travail pour chaque client sont stockés dans le Système de gestion des travaux [SGT] informatisé de l'AOE. Des rapports sommaires sont présentés tous les trois mois ou selon ce qu'ont convenu l'AOE et le client. Les données sur la performance des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, y compris sur les flux et les résultats d'échantillonnage, sont saisies dans le logiciel de gestion des données sur les processus de l'AOE, qui permet à l'Agence d'offrir à ses clients un moyen normalisé, systématique et fiable de collecter, de stocker et de récupérer leurs données d'exploitation. Cette information est aussi fournie aux clients tous les trois mois à des fins d'examen et d'analyse. Les informations sur l'exploitation des systèmes des clients sont enregistrées dans des registres électroniques, qui constituent un système plus fiable et plus responsable que les registres papier traditionnellement utilisés dans l'industrie.

Les services d'entretien prennent appui sur les pratiques exemplaires de l'industrie et les décennies d'expérience de l'AOE dans le domaine de l'exploitation et de l'entretien. Les plans d'entretien sont élaborés en fonction des pratiques exemplaires et des directives d'entretien des fabricants. Diverses stratégies d'entretien et d'exploitation permettent de s'assurer que les activités d'exploitation sont maintenues comme prévu. La stratégie de

protection des actifs de l'AOE comprend un entretien préventif fondé sur des tâches standard à l'appui des niveaux de service requis de chaque actif. La fréquence et la nature de ces tâches sont revues et adaptées en collaboration avec les exploitants locaux, compte tenu du contexte d'exploitation des actifs à l'échelle locale. Cet exercice facilite l'élaboration d'un plan d'entretien adapté, qui répond aux objectifs du programme.

Les plans d'entretien des clients comprennent des portefeuilles d'actifs connexes qui sont mis à jour lorsque des changements se produisent. Les activités d'entretien sont inscrites dans le SGT de l'AOE, y compris les bons de travail, qui précisent la main-d'œuvre requise et les indications pour l'exécution des travaux. Les registres des travaux achevés (bons de travail fermés) saisis dans le SGT reflètent les activités terminées et comprennent les écarts par rapport aux procédures prévues ou les ajouts à ces procédures. Les mesures de rendement des actifs sont également documentées dans les bons de travail, s'il y a lieu.

L'entretien et la maintenance périodiques comprennent l'ajustement, la lubrification, la réparation, l'étalonnage, le nettoyage et la peinture de l'équipement pour préserver l'état, le bon fonctionnement et l'apparence des installations des clients. Des listes de vérification des actifs sont compilées dans le SGT ou sont élaborées au besoin à l'aide de données recueillies sur le terrain. L'équipement est regroupé par secteur, bâtiment, emplacement ou toute autre catégorie logique qui assure une couverture complète durant les rondes de vérification des exploitants tout en minimisant les déplacements.

Pour déterminer et atténuer proactivement les risques opérationnels, le programme d'entretien préventif de l'AOE comprend des activités d'entretien périodiques et de suivi recommandées par les fabricants de l'équipement ou conformes aux pratiques exemplaires de l'industrie. Ces activités incluent les inspections périodiques, l'entretien sous garantie et l'étalonnage. Des

plans d'entretien déterminés contribuent à réduire le risque de défaillance des installations et à assurer une diligence appropriée et la viabilité des actifs.

Les travaux d'urgence ou non planifiés sont plus coûteux que les travaux planifiés. Pour cette raison, et pour offrir un service fiable dans chaque installation, l'AOE s'efforce de réduire les travaux d'urgence en appliquant son programme d'entretien périodique et préventif. Par contre, des travaux d'entretien à la suite d'une défaillance pourraient être nécessaires vers la fin de la vie utile d'un bien ou lorsqu'il faut effectuer une réparation, un remplacement ou un renouvellement non prévu.

Si un client le demande, l'AOE produira des plans détaillés de gestion des actifs; il s'agit d'une offre de service à coût additionnel. Ces plans sont fondés sur les connaissances approfondies des équipes locales chargées de l'exploitation et de l'entretien, les données sur l'exploitation et l'entretien saisies dans le SGT et les principes directeurs de l'industrie. Les données tirées de ces sources sont compilées dans des rapports qui aident les clients à prendre des décisions éclairées concernant la planification des immobilisations et les dépenses connexes, afin d'assurer la durabilité de leur infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Aperçu des principales réalisations en 2025

Tout au long de l'année, l'AOE a travaillé d'arrache-pied pour atteindre les objectifs décrits dans la lettre d'instructions annuelle de la ministre. Un aperçu du rendement de l'Agence par rapport à ces objectifs et d'autres réalisations clés est présenté ci-dessous.

Être l'employeur de choix dans l'industrie de l'eau

Attirer, fidéliser et former des gens formidables

La capacité d'attirer et de conserver des talents contribue à améliorer l'engagement et l'état d'esprit du personnel, ce qui profite à la culture de l'entreprise et solidifie l'effectif.

Sans le recrutement et le maintien en poste de talents au sein de l'organisation, l'AOE ne serait pas en mesure de remplir sa mission, c'est-à-dire de travailler d'un front commun pour fournir des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pour la santé et la durabilité des collectivités. Une main-d'œuvre plus forte est également plus susceptible d'incarner les valeurs de l'AOE, réduisant ainsi le risque global dans de nombreux domaines, notamment en matière de conformité réglementaire, de santé et de sécurité et d'exploitation des installations.

Tout au long de 2025, le personnel de l'Agence a travaillé avec un consultant externe pour améliorer la stratégie de recrutement de talents de l'AOE, dans le but de passer d'un processus d'embauche ponctuel axé sur les postes vacants à une approche proactive, fondée sur les données et orientée vers l'avenir. Voici certaines des mesures mises de l'avant :

- établir une vision et des attentes claires concernant l'avenir des activités de recrutement de talents de l'AOE;
- passer en revue les principaux documents et organiser des entrevues et des groupes de discussion avec le personnel pour évaluer le niveau de maturité actuel des pratiques de l'AOE en matière de recrutement de talents;
- élaborer un cadre de planification de la main-d'œuvre afin d'évaluer de façon proactive la situation actuelle de l'Agence en matière de talents et de prévoir les besoins futurs, afin de favoriser la prise de décisions stratégiques fondées sur des données probantes pour appuyer la croissance de l'organisme;
- concevoir un plan pour le déploiement de la stratégie à compter de 2026.

L'Agence a également travaillé à plusieurs initiatives pour améliorer l'expérience du personnel au travail. Elle a notamment créé de nouveaux parcours d'apprentissage (eaux usées industrielles, efficacité professionnelle, infrastructure et solutions techniques) et des vidéos de micro-apprentissage pour favoriser une culture d'apprentissage et de perfectionnement continus. L'Agence a aussi mis sur pied son premier programme de mentorat éclair pour offrir aux membres du personnel des occasions d'apprentissage auprès de leaders et d'experts chevronnés de l'AOE. Ce programme permettra au personnel d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances et de tisser des réseaux grâce à la prestation rapide de conseils ciblés concernant une compétence ou un sujet précis.

Les programmes de gestion de la relève et de développement du leadership de l'AOE aident à assurer la continuité entre les différents postes de direction. Le processus de gestion de la relève comprend l'analyse du risque d'inoccupation pour chaque poste de direction au sein de l'Agence,

l'évaluation de l'incidence générale de chaque poste au sein de l'organisation, l'élaboration et l'examen de plans d'action pour les postes critiques et à risque de l'Agence, ainsi que la mise en œuvre de plans de relève pour les postes critiques, y compris des plans d'apprentissage.

Le programme de développement du leadership aide l'Agence à maintenir une réserve de successeurs potentiels pour les postes critiques. Il comprend deux volets :

- un volet « futurs gestionnaires » pour les employés à haut potentiel qui aspirent à accéder à des postes de gestion;
- un volet « futurs dirigeants » visant à préparer les gestionnaires très prometteurs à occuper des postes de haute direction.

En 2025, une nouvelle cohorte du volet « futurs dirigeants » comptant 19 participants a été formée. Le programme offre aux participants de la visibilité, du soutien et des outils afin de renforcer leur préparation et paver la voie à leur progression éventuelle vers des postes de haute direction. Il soutient également la relève en matière de gestion en mettant en place des réserves de talents à l'interne et en créant un vivier d'éventuels cadres supérieurs auquel peut recourir l'Agence pour pourvoir les postes vacants lors d'éventuels départs à la retraite.

Pour mieux comprendre les besoins et les préoccupations des employés, l'AOE a fait en sorte que le plus grand nombre possible participent au sondage bisannuel sur l'expérience des employés de la fonction publique de l'Ontario (FPO). Les résultats aident la direction à comprendre ce qui est important pour le personnel et ce qu'elle doit faire pour créer une organisation forte et en santé, tout en cernant les enjeux émergents et l'effet des mesures prises pour améliorer l'expérience des employés.

Le plus récent sondage sur l'expérience des employés de la FPO a eu lieu au début de 2024.

Les principales forces de l'Agence relevées dans le sondage comprenaient l'engagement des employés à l'égard de leur travail, la satisfaction concernant l'indépendance et la prise de décisions, les relations de travail positives avec les chefs de service, la volonté de la direction à lutter contre la discrimination si nécessaire, et l'engagement envers l'apprentissage et le perfectionnement des employés. Les sujets de préoccupation comprenaient le stress en milieu de travail, la rémunération et les avantages sociaux, les pratiques équitables d'embauche et de promotion ainsi que la confiance dans la prise en compte des résultats du sondage.

Des plans d'action à l'échelle de l'Agence et des régions ont été élaborés pour tenir compte des résultats du sondage; leur mise en œuvre, commencée en 2024, s'est poursuivie tout au long de 2025. Une enquête plus brève propre à l'AOE a été réalisée en 2025 pour évaluer les progrès dans certains domaines d'importance.

Le prochain sondage sur l'expérience des employés de la FPO est prévu au début de 2026. Les résultats de ce sondage seront comparés à ceux du sondage de 2024 et de l'enquête propre à l'AOE de 2025 pour déterminer les domaines où l'Agence fait des progrès, cerner d'autres possibilités d'amélioration et élaborer des plans d'action pour répondre aux préoccupations.

Renforcer une culture et un état d'esprit proactifs en matière de santé, de sécurité et de bien-être

Pour l'AOE, garantir la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés constituera toujours une priorité. Au cours des dernières années, l'Agence s'est engagée à améliorer de façon continue son système de gestion de la santé et de la sécurité, en insistant sur la réduction continue du nombre de blessures et d'autres incidents liés à la santé, à la sécurité et au mieux-être en milieu de travail.

L'Agence a déployé des efforts tout au long de 2025 afin d'améliorer ses programmes, ses politiques et ses ressources de prévention en matière de santé et de sécurité, consciente de leur importance pour sa réussite globale. Elle a notamment bonifié son programme de santé mentale et de mieux-être :

- en préparant une vidéo de micro-apprentissage sur la feuille de route de l'Agence en matière de santé mentale et de mieux-être dans le cadre du programme d'accueil des nouveaux employés;
- en constituant un répertoire de ressources en matière de santé mentale et de mieux-être à l'intention des cadres et du personnel, et en leur fournissant une formation et des ressources sur la sécurité psychologique;
- en mettant sur pied une série de formations sur le bien-être comportant des séances sur divers sujets, dont la prévention du cancer, le diabète et les troubles métaboliques, et la ménopause.

L'AOE a réussi à atteindre ses cibles de rendement en matière de santé, de sécurité et de mieux-être pour 2025, son taux d'incidents ayant entraîné des arrêts de travail (IEAT) s'établissant à 0 (sa cible était de 0,36). Il s'agit d'un accomplissement important, car il signifie que l'Agence, qui surveille plus de 1 000 installations, n'a connu aucun incident de ce type en 2025. L'Agence a aussi atteint sa cible pour le taux d'incidents à déclarer (ID), qui était de 1,38, en enregistrant un taux de 1,06 à la fin de l'exercice¹. La diminution des taux d'IEAT et d'ID par rapport à ceux de 2024 (où l'IEAT était de 0,36 et l'ID de 1,64) peut être attribuée à l'attention accrue accordée par l'Agence à la santé, à la sécurité et au mieux-être tout au long de 2025.

L'Agence a également comparé son rendement

en matière de santé, de sécurité et de mieux-être, en particulier en ce qui a trait aux incidents ayant entraîné des arrêts de travail et aux incidents à déclarer, à celui d'organismes similaires. Les résultats ont montré que le rendement de l'AOE était, dans de nombreux cas, supérieur à celui des organismes comparables.

Démontrer l'engagement et la responsabilité en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Le succès de l'AOE repose sur une main-d'œuvre équitable, diversifiée et inclusive dont les différentes expériences, origines et perspectives permettent de créer des solutions plus novatrices. En renforçant l'accent mis sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), l'AOE cherche à constituer une main-d'œuvre plus solide, plus respectueuse et plus représentative à tous les niveaux de l'entreprise.

Reconnaissant l'importance de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein de l'organisation, l'AOE a élaboré et mis en œuvre une stratégie d'EDI et un plan d'antiracisme pluriannuels. À la suite de leur mise en œuvre, l'AOE a recueilli les commentaires de son personnel au moyen d'une enquête et de groupes de discussion. Elle a également travaillé avec un consultant tiers en vue d'évaluer le succès de la mise en œuvre et formuler des recommandations pour les améliorations futures. Ce processus a mené à l'élaboration d'un plan directeur pour l'EDI visant à combler les lacunes restantes et à donner suite aux autres recommandations formulées dans le rapport d'évaluation, de même qu'à orienter les activités d'EDI de l'Agence pour les prochaines années.

Le plan directeur pour l'EDI a quatre objectifs principaux :

¹ Taux d'incidents ayant entraîné des arrêts de travail par tranche de 100 employés et taux d'incidents à déclarer par tranche de 100 employés.

- Sensibilisation, connaissance et défense des intérêts, en élaborant une communication et une formation en EDI sur mesure pour différents publics, tels que le nouveau personnel et les cadres.
- Création d'un lieu de travail inclusif et d'un cadre de responsabilisation, en actualisant les mandats du Conseil consultatif de la diversité et de l'inclusion et des réseaux de jeunes professionnels de l'Agence, en appliquant l'optique de l'EDI tout au long du cycle de vie des employés et en élaborant des possibilités de reconnaissance dans l'optique de l'EDI.
- Création d'une main-d'œuvre diversifiée, en utilisant des partenariats externes pour constituer une réserve de talents diversifiée et en tirant parti du nouveau système d'information sur les ressources humaines de l'Agence pour soutenir des processus de recrutement et d'avancement justes et équitables.
- Être un chef de file du secteur, en partageant les initiatives d'EDI avec les clients, les partenaires de l'industrie et le Cercle consultatif des Premières Nations de l'Agence.

Parmi les principales mesures mises en œuvre en 2025 dans le cadre du plan directeur pour l'EDI, mentionnons les efforts de l'AOE pour favoriser un milieu de travail neuro-inclusif et une culture organisationnelle inclusive favorisant la réussite des femmes, et pour mettre en place un programme de mentorat pour l'avancement professionnel.

Dans le cadre de ces efforts, l'Agence a notamment souligné la Semaine de sensibilisation à la neurodiversité en offrant au personnel des ressources et des occasions d'apprentissage, et organisé un webinaire sur le sujet et les avantages associés aux lieux de travail favorables à la neurodiversité. Jennifer Fane, associée principale de recherche en neurodiversité au Conference Board du Canada, a été invitée à titre de conférencière au

webinaire où ont été présentées des stratégies pratiques visant à aider les employeurs, les gestionnaires et les employés à mettre en place des milieux accessibles et neuro-inclusifs où tous les travailleurs et travailleuses peuvent réussir. Les participants ont aussi pu acquérir une compréhension globale de la neurodiversité et découvrir des approches concrètes pour promouvoir l'inclusion en milieu de travail et au-delà.

Au début de 2025, l'AOE a organisé son tout premier événement sur le leadership féminin (Women in Leadership), dans le but de favoriser l'établissement de liens, d'encourager le leadership, de surmonter les obstacles liés au genre et d'accroître la résilience chez les femmes dirigeantes au sein de l'Agence. Plus tard dans l'année, l'Agence a organisé une séance sur les femmes travaillant dans le secteur de l'eau, à laquelle l'ensemble du personnel pouvait participer.

Durant cette séance, la Dre Catherine Hansen a présenté une conférence sur les réalités souvent négligées de la santé des femmes en milieu de travail, des menstruations à la ménopause, en passant par le stress et l'épuisement professionnel, ainsi que sur la façon dont ces transitions biologiques influencent l'énergie, la confiance et l'identité. Elle a également discuté des mesures qui peuvent être prises pour créer des cultures au travail plus saines et plus inclusives. Une autre conférencière, Elaine Gilliland, directrice des activités de traitement de l'eau et des eaux usées pour la région de Peel, a fait part de son expérience à titre de femme dirigeante dans le secteur de l'eau, abordant les pratiques d'embauche inclusives, l'habilitation des femmes et la façon d'améliorer la vie professionnelle des femmes œuvrant dans ce secteur grâce à l'action collective.

Le programme de mentorat pour l'avancement professionnel de l'AOE offre au personnel des occasions d'apprentissage auprès de professionnels chevronnés de l'Agence pour lui

permettre d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, et de tisser des réseaux en appliquant l'optique de l'EDI. Dans le cadre du programme, conformément à l'objectif de faire progresser la défense des droits des femmes à l'AOE, l'Agence a créé des cercles de mentorat à l'intention des femmes dans le secteur de l'eau. Ces cercles offrent une communauté de soutien aux professionnelles qui souhaitent favoriser leur développement personnel grâce à l'apprentissage entre pairs, au perfectionnement des compétences et au réseautage. Ils fournissent aussi un espace sécuritaire pour discuter de défis communs, partager des stratégies, accroître la confiance et renforcer les capacités de leadership, tout en favorisant un sentiment d'appartenance et de responsabilité mutuelle. À ce jour, trois cercles animés par des bénévoles et soutenus par une trousse de ressources ont été créés et ont réuni un total de 38 participantes.

Assurer des services d'exploitation et d'entretien de premier ordre pour les réseaux d'eau et d'eaux usées

Opérer conformément aux règles

Le respect des règles est un élément essentiel de la prestation de services de premier ordre aux clients de l'Agence. Pour ce faire, l'AOE s'est engagée à mettre en œuvre des pratiques opérationnelles cohérentes et proactives, à élaborer et à utiliser des programmes visant à mieux identifier et atténuer les risques liés à la conformité, à développer, à améliorer et à maintenir les compétences en matière de processus et de conformité afin d'assurer un transfert de connaissances cohérent au nouveau personnel, et à améliorer les rapports internes en matière de conformité.

L'AOE s'efforce également d'assurer un transfert cohérent des connaissances aux nouveaux employés, en plus d'améliorer et de maintenir

les compétences en matière de processus et de conformité du personnel nouveau et actuel, le tout au moyen de programmes de formation, de mentorat et d'autres programmes d'amélioration des compétences.

Les travaux visant à cerner au sein de l'Agence les meilleures pratiques opérationnelles qui aident à réduire au minimum les cas de non-conformité et les dépassements, et à mettre en œuvre ces pratiques à l'échelle de l'Agence, ont commencé en 2024 et se sont poursuivis tout au long de 2025.

Les domaines d'intérêt clés comprenaient ce qui suit :

- Améliorer les rapports de conformité internes en cernant les lacunes, en créant des rapports normalisés pour les intervenants et en optimisant les processus d'alimentation de ces rapports, y compris au moyen d'outils de technologie de l'information.
- Élaborer et mettre en œuvre des tableaux de bord opérationnels pour les types les plus courants de réseaux d'eau et d'eaux usées (p. ex. systèmes de lagunage, usines d'aération prolongée et systèmes de filtration d'eau).
- Examiner et mettre à jour les procédures opérationnelles normalisées de l'Agence concernant les installations d'eau et d'eaux usées, incluant les rôles et responsabilités des principaux postes chargés des opérations, au besoin, pour s'assurer qu'elles sont à jour et qu'elles répondent aux besoins de l'Agence et de ses clients.

Un des éléments clés de l'engagement de l'AOE à exercer ses activités conformément aux règles consiste à suivre régulièrement plusieurs cibles de référence en matière de rendement opérationnel et à en rendre compte, afin de cerner les domaines où elle obtient de bons résultats ainsi que les secteurs préoccupants nécessitant des mesures correctives.

Résultats liés au rendement opérationnel en 2025

Bien que l'Agence ait réussi à atteindre certaines cibles établies pour 2025, y compris celles concernant les rapports d'inspection des installations de traitement des eaux usées ainsi que les incidents ayant des effets négatifs sur la qualité de l'eau relatifs à l'efficacité des filtres (turbidité), plusieurs autres résultats n'étaient pas à la hauteur. En conséquence, une enquête a été entreprise pour évaluer les causes profondes de cette situation et déterminer les mesures correctives qui pourraient être prises pour améliorer ces résultats.

L'évaluation a révélé que le nombre d'incidents ayant des effets négatifs sur la qualité de l'eau relatifs à la désinfection a connu une hausse, passant de 23 incidents en 2024 à 36 en 2025, ce qui représente une hausse importante d'une année à l'autre. Les données font état d'une évolution vers des problèmes plus fréquents liés aux procédés de traitement et à la fiabilité opérationnelle, plutôt que d'incidents relatifs à la désinfection isolés ou ponctuels. Une attention ciblée portée aux contrôles des systèmes de traitement, à la fiabilité de l'alimentation en produits chimiques et au rendement de l'instrumentation dans les installations où plusieurs incidents ont eu lieu pourrait contribuer à réduire le nombre d'incidents ayant des effets négatifs sur la qualité de l'eau relatifs à la désinfection.

Le taux global d'inspection des systèmes d'approvisionnement en eau potable de l'AOE est constamment demeuré supérieur à 98 % pendant de nombreuses années; en 2025, 68,2 % de ces systèmes exploités par l'Agence ont obtenu une note de 100 %. Bien que ce résultat soit inférieur à la cible fixée par l'AOE (75 % des inspections menant à une note de 100 %), il s'inscrit dans la fourchette des résultats observés au cours de la dernière décennie. L'analyse continue des observations issues des inspections, de même

que les résultats des audits internes et externes, ne font ressortir aucun enjeu systémique à l'échelle de l'Agence, mais plutôt divers facteurs contributifs, souvent propres à chaque site. L'AOE continue de travailler en partenariat avec ses clients pour s'assurer qu'ils sont informés de tout problème opérationnel et les aider à mobiliser le financement nécessaire pour mettre en œuvre des solutions efficaces visant à prévenir la récurrence des enjeux de non-conformité.

Bien que la cible de quatre incidents ou moins n'ait pas été atteinte, le nombre d'avis d'ébullition de l'eau résultant d'incidents relatifs à la désinfection ou à des facteurs microbiologiques a diminué, passant de 16 en 2024 à 11 en 2025, ce qui témoigne d'une amélioration de la stabilité et de la réponse opérationnelles. Les avis d'ébullition attribuables à des facteurs microbiologiques continuent de ne représenter qu'une faible proportion du total des avis, et sont souvent de nature préventive et de courte durée. Le nombre d'avis d'ébullition liés à une désinfection inadéquate est demeuré relativement stable en 2025 (10 cas) par rapport à 2024 (13 cas).

En ce qui concerne les cas de contournement attribuables à des raisons autres qu'une surcharge hydraulique (p. ex., problèmes d'équipement ou pannes d'électricité), bien que l'AOE n'ait pas atteint sa cible de 30 cas ou moins, 36 cas ayant été signalés en 2025, cette augmentation n'est pas nécessairement un signe de problèmes quant au rendement global de l'Agence sur le plan des opérations et de l'entretien. Dans le cadre de l'analyse générale des mesures du rendement sur le plan des opérations et de la conformité effectuée par l'Agence, il a été déterminé que cet indicateur ne constitue pas une mesure fiable du rendement opérationnel, car les causes profondes des cas de contournement ne relèvent pas toujours du contrôle de l'Agence.

L'AOE continuera d'améliorer ses processus de collecte et d'analyse des données afin de déterminer s'il est possible d'établir des mesures plus pertinentes pour les rejets d'eaux usées (contournements, débordements et déversements d'égouts) qui reflètent mieux les paramètres opérationnels relevant du contrôle de l'Agence.

Maximiser la durée de vie des actifs des clients

Au cours des dernières années, l'AOE a mis au point un Système de suivi de la qualité pour la gestion des biens, en s'efforçant d'améliorer les connaissances et les pratiques en matière de gestion des actifs, tout en développant l'expertise dans l'ensemble de l'Agence. Cela comprend notamment l'affectation de ressources supplémentaires au peaufinage et à l'amélioration de ses pratiques de gestion de l'entretien, ainsi que l'embauche de sept spécialistes de l'entretien des actifs établis un peu partout en Ontario.

Tout au long de 2025, ces spécialistes se sont employés à améliorer et à faire progresser la gestion des données liées à l'entretien des actifs de l'AOE; un volet clé de ce travail consistait à utiliser le Système de gestion des travaux [SGT] pour veiller à ce que toutes les activités d'entretien préventif requises soient enregistrées, suivies et réalisées en temps opportun. Parmi les autres priorités figurait le soutien au transfert des connaissances et au perfectionnement des compétences en matière de gestion des actifs dans le cadre d'une série de « camps de formation » destinés aux spécialistes de l'entretien des actifs et aux autres membres du personnel qui utilisent régulièrement le SGT électronique. Ces activités et d'autres initiatives à l'appui du Système de suivi de la qualité pour la gestion des biens étaient toujours en cours à la fin de 2025 et se poursuivront en 2026 et au-delà.

Soutenir l'action en faveur du climat et l'intendance environnementale

Réduire l'empreinte écologique de l'AOE

Au cours des dernières années, l'AOE s'est efforcée d'instaurer une culture de sensibilisation au climat, en mettant d'abord l'accent sur l'énergie utilisée et les émissions produites par les véhicules de son parc automobile. Elle a notamment établi une base de référence pour l'empreinte écologique des gaz à effet de serre (GES) et la mise en place de mesures et de statistiques pour son parc automobile pour en suivre le rendement au fil de temps.

L'Agence s'efforce également d'évaluer s'il est possible d'intégrer une perspective de durabilité dans ses pratiques d'approvisionnement, tout en continuant à se conformer aux politiques de la fonction publique de l'Ontario dans ce secteur et en veillant à ce que ses clients bénéficient d'un bon rapport qualité-coût. Cela comprend l'examen des politiques, des pratiques et du rendement en matière de durabilité environnementale des nouveaux fournisseurs qui répondent aux demandes de propositions publiées et des fournisseurs existants lorsque les ententes en vigueur expirent et doivent faire l'objet d'un nouvel appel d'offres.

Améliorer la résilience de l'infrastructure des clients et leur empreinte écologique

L'un des moyens les plus importants dont dispose l'AOE pour ajouter de la valeur est d'aider les clients à assurer la durabilité et la résilience à long terme de leur infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Outre l'exploitation et l'entretien des installations d'eau et d'eaux usées de ses clients, l'AOE fournit plusieurs services à valeur ajoutée pour aider les clients qui le souhaitent à réduire leur empreinte

écologique, à améliorer leur processus décisionnel, ainsi qu'à renforcer leur capacité à prévenir, à résister, à réagir ou à s'adapter aux perturbations attribuables au changement climatique, et à s'en remettre.

Au cours des dernières années, l'AOE a travaillé avec ses clients, des organismes gouvernementaux et d'autres parties prenantes de l'industrie afin d'atteindre les objectifs combinés d'optimisation énergétique et de réduction des GES. Elle a élaboré plusieurs plans de conservation et de gestion de la demande qui fournissent à chaque municipalité cliente un cadre stratégique personnalisé pour gérer la consommation d'énergie, réduire les émissions de GES et améliorer l'efficacité opérationnelle globale des installations comprises dans le portefeuille énergétique de la municipalité. Plus précisément, les plans de conservation et de gestion de la demande établissent une feuille de route quinquennale pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie durables et à faible coût comme les rénovations d'installations, les améliorations opérationnelles et la formation du personnel.

Les autres domaines d'intérêt comprenaient la collaboration avec les clients pour participer à divers programmes de réponse à la demande offerts par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [SIERE], qui visent à gérer la consommation globale d'énergie dans la province pendant les périodes de pointe. L'AOE a permis à ses clients qui participent à ces programmes de réaliser d'importantes économies. Puisque les processus de traitement de l'eau sont très énergivores, l'élaboration de stratégies de réduction de la consommation d'énergie et leur mise en œuvre pendant les périodes de pointe présentent l'avantage combiné d'atténuer la pression exercée sur le réseau électrique pendant les périodes de pointe et de réduire la nécessité pour la province d'acheter de l'énergie à d'autres territoires de compétence pour répondre à la demande globale.

Parmi les autres initiatives de gestion de l'énergie en cours en 2025, mentionnons l'exploration des possibilités de mettre à l'essai un système de stockage d'énergie par batterie [SSEB] écologique – constitué de panneaux solaires, d'une batterie de stockage d'énergie, de piles à hydrogène, etc. – qui permettrait de réduire la dépendance à l'égard de l'approvisionnement énergétique provenant du réseau électrique de l'Ontario et de transférer la demande de charge vers le SSEB pendant les périodes de pointe.

Tout au long de 2025, l'AOE a continué à collaborer avec ses clients dans le but d'atténuer les répercussions futures du changement climatique en intensifiant le réacheminement des matières organiques lorsque c'était possible. L'agence a aussi, lorsque c'était possible, conçu et mis en place des installations de récupération des ressources qui utilisent les biosolides des eaux usées et les déchets organiques concentrés, tels que les matières organiques séparées à la source, pour améliorer et générer du biogaz à des fins productives. Dans l'industrie, ce processus est appelé « biodigestion ».

Ces initiatives ouvrent la voie dans la province et serviront de modèles à d'autres municipalités ontariennes et canadiennes, qui sont nombreuses à avoir un potentiel inexploité de production de biogaz, de réduction des coûts énergétiques et de diminution considérable des émissions nocives de gaz à effet de serre. En plus de soutenir les projets de réacheminement des déchets et de récupération des ressources en cours, l'AOE collabore avec les clients intéressés pour cerner et mettre en œuvre de nouvelles possibilités de projets dans leurs collectivités.

Assurer la gestion des ressources en eau de l'Ontario

L'Ontario compte plus de 250 000 lacs, dont les Grands Lacs. Ensemble, ils contiennent près d'un cinquième des eaux douces de surface du monde. L'AOE s'engage à protéger ces ressources

en collaborant avec ses clients, ses partenaires universitaires et d'autres intervenants, y compris les offices de protection de la nature locales, pour :

- étudier, quantifier et réduire les incidences des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sur les bassins versants;
- cerner les répercussions sur l'environnement et la santé des contaminants, tels que le phosphore, sur les plans d'eau et s'y attaquer;
- soutenir les initiatives de recherche qui favorisent la gestion des ressources en eau et l'innovation.

L'AOE continue de collaborer avec des universitaires et des fournisseurs de technologies afin de trouver des solutions aux problèmes liés aux contaminants environnementaux, qui vont du manganèse dans l'eau potable aux méthodes de traitement des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dans l'eau de source, les effluents et les biosolides.

En 2023, le gouvernement provincial a annoncé une affectation de 24 millions de dollars pour la conception, la construction et l'exploitation d'un projet de réduction du phosphore dans le marais Holland, situé dans le bassin versant du lac Simcoe, dans le but de protéger et de réhabiliter le lac Simcoe et son bassin versant en réduisant la quantité de phosphore provenant des eaux de drainage du marais Holland. À l'appui de ce projet provincial et selon les directives du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'AOE a préparé une étude de recherche en 2024, dont la portée comprenait :

- les options pour les conceptions (p. ex., les terres humides artificielles, le traitement par lagunage, le traitement mécanique) capables de traiter les eaux de drainage déversées par le marais Holland;
- une évaluation de la faisabilité de la récupération et de la réutilisation du phosphore provenant du projet;
- la préparation et la comparaison des estimations de l'ordre de grandeur des coûts (p. ex., des coûts d'investissement, d'exploitation et d'entretien) pour les options de conception;
- les critères de sélection du site du projet pour chacune des options de conception, à l'exclusion des sites immobiliers actuels;
- la détermination des considérations relatives à la conception et au site en fonction des opérations de drainage du marais Holland et de l'activité agricole;
- les mécanismes de recouvrement des coûts d'investissement et d'exploitation du projet, y compris l'analyse des parties bénéficiaires.

Au début de 2025, la province a conclu une entente de financement de 24 millions de dollars avec la ville de Bradford West Gwillimbury, qui est promoteur et propriétaire du système dans le cadre de ce projet. La construction de l'installation devrait être terminée d'ici 2029. L'AOE reconnaît l'importance du projet de réduction du phosphore pour le bassin versant du lac Simcoe et la croissance future de la collectivité, et elle fournira un soutien continu à la province, conformément aux directives, pour mener à bien ces travaux.

Établir des partenariats avec les premières nations pour des solutions durables en matière d'eau

L'AOE s'engage à travailler en collaboration avec les communautés des Premières Nations de l'Ontario et d'autres organismes gouvernementaux pour appuyer des solutions durables qui garantissent l'exploitation et l'entretien efficaces des réseaux d'eau et d'eaux usées des Premières Nations. Les éléments clés de la stratégie de l'AOE à l'égard des Premières Nations comprennent l'instauration d'un climat de confiance par la promotion de la réconciliation, la prestation de services qui répondent aux besoins des Premières Nations et l'aide au renforcement des capacités d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations.

Dans le cadre de l'engagement de l'Agence à travailler avec les Premières Nations de l'Ontario, l'AOE a créé un Cercle consultatif des Premières Nations, composé d'un groupe diversifié de personnes qui s'identifient comme Autochtones et représentent une variété de milieux, d'expériences et de communautés, afin d'acquérir une meilleure compréhension des questions plus larges liées à l'eau auxquelles sont confrontées les communautés des Premières Nations, d'un point de vue autochtone. Le Cercle consultatif rend des comptes au conseil d'administration de l'AOE par l'entremise du Comité des Premières Nations du conseil.

L'objectif du Cercle consultatif, qui se réunit de façon régulière tout au long de l'année, est de fournir des avis sur l'intégration des points de vue des Premières Nations aux stratégies de l'Agence et d'aider cette dernière à mieux comprendre les défis auxquels font face les Premières Nations, non seulement sur le plan de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées dans leurs communautés, mais également en prenant en compte leurs expériences, leur culture et leur histoire uniques au Canada.

Renforcer le lien de confiance avec les Premières Nations

La réconciliation est un engagement important qui doit être abordé de manière réfléchie, respectueuse et constructive, en collaboration avec les populations autochtones. En collaboration étroite avec un expert en réconciliation externe, et en consultation avec le Cercle consultatif des Premières Nations et d'autres organismes autochtones, l'AOE a élaboré un Plan d'action pour la réconciliation dont la mise en œuvre a commencé en 2025.

Le Plan d'action pour la réconciliation évalue la situation actuelle de l'AOE en ce qui concerne son travail auprès des peuples autochtones, cerne les problèmes et les lacunes, et comprend un plan visant à améliorer les mesures de réconciliation de l'Agence et comportant dix-neuf engagements dans cinq piliers stratégiques : la gouvernance; l'éducation; l'emploi; l'engagement communautaire et économique; et les répercussions environnementales et sociales.

Le Plan d'action pour la réconciliation vise également à développer le savoir autochtone dans l'ensemble de l'Agence. Il prévoit notamment l'élaboration et la prestation d'une formation sur les connaissances autochtones (p. ex., l'histoire, la culture, les croyances spirituelles, la vérité et la réconciliation) à l'intention de la direction, du personnel et des autres parties prenantes de l'Agence, y compris son conseil d'administration. La formation offerte en 2025 était axée sur la sensibilisation culturelle, les relations de travail efficaces et la réconciliation.

La mise en œuvre du Plan d'action pour la réconciliation est en cours, et l'accent est mis sur la communication avec les parties prenantes internes et externes, l'élargissement des possibilités d'apprentissage sur les questions autochtones pour le personnel et les dirigeants de l'Agence, ainsi que l'engagement communautaire et économique.

Fournir des services qui répondent aux besoins des Premières Nations

Pour s'assurer de soutenir efficacement les Premières Nations, l'AOE recueille périodiquement et directement les commentaires de ses clients des Premières Nations sur les problèmes particuliers auxquels ils font face dans la gestion et l'entretien de leurs réseaux d'eau et d'eaux usées et sur ce qui pourrait être fait pour mieux les aider à régler ces problèmes. En plus de recueillir les commentaires de ses clients, l'AOE sollicite régulièrement l'avis du Cercle consultatif des Premières Nations sur les problèmes liés à l'eau auxquels sont confrontées les communautés des Premières Nations, et sur les mesures à prendre pour y remédier.

La stratégie d'engagement de l'AOE auprès des clients des Premières Nations comprend la réalisation d'enquêtes en personne propres à chaque communauté, l'identification d'organismes entretenant des relations avec les communautés des Premières Nations (p. ex., l'Ontario First Nations Technical Services Corporation [OFNTSC]), et la prise de contact avec ces organismes pour discuter des besoins des Premières Nations.

L'AOE participe à un certain nombre de conférences autochtones sur l'eau et les eaux usées, notamment la conférence et le salon professionnels annuels de l'Aboriginal Water and Wastewater Association of Ontario [AWWAO], ainsi que la conférence et le salon professionnels annuels TechNations de l'OFNTSC. La participation à ces conférences permet au personnel de l'Agence d'établir des liens avec des pairs et de promouvoir des projets axés sur la collaboration qui profitent tant aux communautés des Premières Nations qu'au secteur de l'eau et des eaux usées.

L'AOE s'efforce également de mettre en place et de promouvoir des services liés à l'eau et aux eaux usées qui répondent aux besoins des Premières Nations. Elle s'attarde notamment à affiner et à étendre les offres de services

existantes qui se sont avérées efficaces et utiles pour les Premières Nations, et à mettre au point ou à adapter des services qui répondent aux problèmes auxquels font face les communautés des Premières Nations. En 2025, les domaines d'intérêt comprenaient la prestation de services de gestion des actifs et de services de contrôle, de supervision et d'acquisition de données, le recours à la surveillance à distance et aux journaux de bord électroniques, de même que la prestation de services de gestion de projets d'immobilisations et d'intervention en cas d'urgence.

Appuyer la formation d'exploitants des Premières Nations

Aider les Premières Nations à gérer leurs réseaux d'eau et d'eaux usées de façon autonome en leur fournissant des services de formation et de renforcement des capacités fait aussi partie des priorités de l'Agence. Pour atteindre cet objectif, l'AOE a élaboré des programmes et offre aux exploitants des Premières Nations des occasions de perfectionner leurs compétences et leurs connaissances grâce à la formation en usine, à l'expérience et au mentorat.

En 2025, l'AOE a formé des exploitants des Premières Nations de huit communautés à l'utilisation du Système de gestion des travaux de l'Agence. Cela leur a permis d'entretenir leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, tout en faisant en sorte de documenter les activités d'entretien, de maintenir un calendrier d'entretien uniforme et de réduire le risque de défaillances de l'équipement. L'AOE s'emploie également à promouvoir les carrières dans l'industrie de l'eau, notamment auprès des jeunes des Premières Nations, en offrant en outre deux stages à des personnes autochtones.

Assurer la viabilité à long terme de l'organisme

Être un fournisseur de solutions globales

La stratégie de croissance à long terme de l'AOE continue de viser le maintien de sa clientèle en Ontario, l'élargissement de la portée des services fournis à ces clients et la recherche de nouveaux clients. La prestation de services à valeur ajoutée qui vont au-delà des services d'exploitation et d'entretien est un volet clé de cette stratégie qui vise à fournir des « solutions globales en matière d'eau » à chaque étape du cycle de vie de l'infrastructure.

Ces services comprennent l'aide fournie aux clients pour planifier et gérer leurs actifs et assurer la durabilité à long terme de leurs systèmes, notamment en leur offrant du soutien technique pour préparer leurs demandes de financement au titre des programmes admissibles. Ils incluent aussi les investissements dans des outils et des systèmes informatiques qui favorisent la prise de décisions éclairées par le personnel de l'Agence et permettent d'accroître le rendement et de proposer des solutions globales aux clients. L'AOE est persuadée qu'en ciblant les besoins des clients et en y répondant, elle peut non seulement conserver, voire élargir sa clientèle au fil du temps, mais également rehausser considérablement la valeur de ses activités pour la population.

Le maintien et l'élargissement de la clientèle des services d'exploitation et d'entretien, qui sont les activités de base de l'AOE, sont des éléments essentiels de sa stratégie de croissance et de viabilité à long terme. Ces dernières années, l'AOE a réussi à conserver plus de 97 % de ses clients dont le contrat arrivait à échéance. Cela comprend ses quatre plus importants clients – la région de Peel, la région de Waterloo, les réseaux d'alimentation en eau du lac Huron et d'Elgin, et la ville de Kawartha Lakes – qui ont tous renégocié des contrats pour une durée de 10 à 20 ans.

L'AOE maintient son bassin de clients et soutient la croissance des entreprises en offrant des services de qualité et en tissant de solides relations communautaires, tout en adaptant de manière proactive ses services pour répondre aux besoins des collectivités ontariennes. L'AOE s'engage à renforcer continuellement ses activités d'exploitation et d'entretien de base ainsi que ses services de soutien opérationnel afin de fournir le meilleur service de sa catégorie à ses clients, actuels et nouveaux, ainsi qu'à concentrer ses efforts vers une croissance « durable », ce qui signifie assurer la pérennité de l'organisation tout en continuant à soutenir les clients actuels et futurs et diverses parties requérant ses services.

L'AOE a obtenu un taux de renouvellement de 100 % en 2025, puisqu'elle a renouvelé des ententes avec 65 clients de ses services d'exploitation et d'entretien, d'une valeur totale annuelle de 25,17 millions de dollars, surpassant ainsi sa cible de 22,37 millions de dollars à cet égard. L'Agence a aussi négocié et conclu des ententes pour ces services avec plusieurs nouveaux clients, d'une valeur totale annuelle de 5,37 millions de dollars (soit un peu moins que sa cible de 6,0 millions de dollars pour les nouveaux clients).

Principales activités – rendement en 2025

RENDEMENT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION EN 2025 – CIBLES ET RÉSULTATS

Catégorie de rendement	Cible de rendement de l'Agence pour 2025	Résultat en fin d'exercice	Cible atteinte
Inspection des systèmes d'alimentation en eau*	Pas plus de 2 systèmes d'approvisionnement en eau exploités par l'AOE obtiennent une note d'inspection inférieure à 90%	4 inspections dont la note était inférieure à 90 % en 2025	Non
	Plus de 75 % des systèmes d'approvisionnement en eau exploités par l'AOE obtiennent une note d'inspection de 100 %	68,2 % des inspections ont obtenu une note de 100 % en 2025 - L'AOE a atteint un taux moyen global d'inspection des systèmes d'approvisionnement en eau potable de 98,3% en 2025	Non
Inspection des systèmes de traitement des eaux usées*	Pas plus de 5 systèmes de traitement des eaux usées exploités par l'AOE font l'objet de rapports d'inspection indiquant plus de 5 cas de non-conformité	Aucune inspection n'a donné lieu à un rapport faisant état d'au moins 5 cas de non-conformité (non liés à des dépassements des limites d'effluents)	Oui
Incidents ayant des effets négatifs sur la qualité de l'eau	20 incidents ou moins relatifs à la désinfection	36 incidents relatifs à la désinfection ont été signalés en 2025	Non
	10 incidents ou moins relatifs à l'efficacité des filtres (turbidité)	10 incidents relatifs à l'efficacité des filtres (turbidité) ont été signalés en 2025	Oui
Avis d'ébullition de l'eau	4 avis ou moins résultant d'incidents relatifs à la désinfection ou à des facteurs microbiologiques	11 avis résultant d'incidents relatifs à la désinfection ou à des facteurs microbiologiques en 2025	Non
Limites d'effluents	Tout au plus 3 installations de traitement des eaux usées obtiennent un taux de conformité inférieur à 90 % pour les limites d'effluents	8 installations de traitement des eaux usées ont signalé des dépassements résultant en un taux de rendement inférieur à 90 % en 2025	Non
Cas de contournement	Pas plus de 30 cas de contournement attribuables à des raisons autres qu'une charge hydraulique (problèmes d'équipement, pannes d'électricité, etc.)	36 cas de contournement attribuables à des raisons autres qu'une charge hydraulique en 2025	Non

*Les résultats sont fondés sur l'année civile et non sur l'année d'inspection du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs [du 1er avril au 31 mars]; les résultats de 198 inspections de systèmes d'approvisionnement en eau et de 13 inspections d'installations de traitement des eaux usées avaient été reçus au moment de rédiger le présent rapport.

Initiatives stratégiques – résultats de 2025

STRATÉGIE 1

ÊTRE L'EMPLOYEUR DE CHOIX DANS L'INDUSTRIE DE L'EAU

BUT

- Attirer, former et fidéliser des gens formidables

MESURES DE RENDEMENT

- Réduire d'une année à l'autre le taux de roulement de l'Agence, la cible étant de 10 % ou moins pour 2025
- Augmenter l'indice de mobilisation des employés, pour le faire passer de 69,9 en 2024 à 72 en 2026 [sur la base des résultats du Sondage des employés de la fonction publique de l'Ontario]

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- Le taux de roulement, qui s'établissait à 11 % en 2025, était inférieur au taux de 11,5 % de 2024, mais supérieur à la cible établie à 10 %.
- Le prochain sondage sur l'expérience des employés de la fonction publique de l'Ontario est prévu au premier trimestre de 2026.

BUT

- Renforcer une culture et un état d'esprit proactifs en matière de santé, de sécurité et de bien-être sécurité et de bien-être

MESURES DE RENDEMENT

- Maintenir ou réduire le taux d'incidents à déclarer, la cible étant de 1,38 ou moins pour 2025
- Maintenir ou réduire le taux d'incidents ayant entraîné des arrêts de travail, la cible étant de 0,36 ou moins pour 2025

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- Le taux d'incidents à déclarer, calculé par tranche de 100 employés, était de 1,06 [inférieur à la cible de fin d'exercice de 1,38 en 2025 et au taux de 1,64 en 2024, lequel s'établissait à 1,55 et a été ajusté au début de 2025 à la suite de la reconnaissance par la WSIB d'un incident nécessitant des soins médicaux additionnel survenu en 2024].
- Le taux d'incidents ayant entraîné des arrêts de travail, calculé par tranche de 100 employés, était de 0 [ce qui est inférieur à la cible de fin d'année de 0,36 pour 2025 et au taux de 0,18 pour 2024].

BUT

- Démontrer l'engagement et la responsabilité en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

MESURES DE RENDEMENT

- Augmenter l'indice d'inclusion, pour le faire passer de 74,5 en 2024 à 77 en 2026 (sur la base des résultats du Sondage des employés de la fonction publique de l'Ontario)

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- Le prochain sondage sur l'expérience des employés de la fonction publique de l'Ontario est prévu au premier trimestre de 2026

STRATÉGIE 2

ASSURER DES SERVICES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE PREMIER ORDRE POUR LES RÉSEAUX D'EAU ET D'EAUX USÉES

BUT

- Opérer conformément aux règles

MESURES DE RENDEMENT

- Voir les principaux indicateurs de rendement opérationnel à la page 27

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- Voir les principaux résultats liés au rendement opérationnel pour 2025 à la page 27

BUT

- Maximiser la durée de vie des actifs des clients

MESURES DE RENDEMENT

- Augmenter d'une année à l'autre le pourcentage des bons de travail d'exploitation et d'entretien qui comprennent les registres de travail et la main-d'œuvre, avec des cibles pour 2025 de 90 % des bons comprenant les registres de travail, et de 85 % des bons comprenant la main-d'œuvre.
- Augmenter d'une année à l'autre le pourcentage total des bons de travail d'exploitation et d'entretien qui sont marqués comme terminés, avec un objectif de 85 % pour 2025.

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- En 2025, 92,6 % des bons de travail d'exploitation et d'entretien comprenaient les registres de travail, une proportion plus élevée que la cible de 90 % et légèrement supérieure au résultat en fin d'exercice de 2024 [92,2 %].
- 87,8 % des bons de travail d'exploitation et d'entretien comprenaient la main-d'œuvre, une proportion plus élevée que la cible de 85 % et légèrement supérieure au résultat en fin d'exercice de 2024 [86,75 %].
- 92 % des bons de travail ont été marqués comme terminés en 2025, une proportion supérieure de 7 % à la cible [85 %] et inférieure de 2 % au résultat en fin d'exercice de 2024 [94 %].
- Le nombre total d'actifs de l'AOE est également passé de 81 357 en 2024 à 91 103 en 2025, soit une augmentation de 12 % d'une année à l'autre.

STRATÉGIE 3

SOUTENIR L'ACTION EN FAVEUR DU CLIMAT ET L'INTENDANCE ENVIRONNEMENTALE

BUT

- Réduire l'empreinte écologique de l'AOE

MESURES DE RENDEMENT

- Établir une base de référence pour l'empreinte écologique des émissions de gaz à effet de serre du parc automobile de l'Agence en 2025
- Mettre sur pied un comité de la durabilité en 2025 pour examiner les prochaines étapes des paramètres de déclaration et établir des objectifs pour améliorer l'empreinte écologique.

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- Base de référence pour les émissions de gaz à effet de serre
 - Base de référence pour la réduction de la consommation moyenne de carburant (L/100 km) établie à 14,47 L/100 km, qui servira à mesurer les futures cibles de réduction
 - Base de référence pour la réduction des émissions de GES par kilomètre parcouru (kg CO₂e/km) établie à 0,304 kg CO₂e/km, qui servira à mesurer les cibles de réduction futures
- Comité de la durabilité
 - Après examen, la création d'un comité de la durabilité distinct n'a pas été jugée nécessaire, car ce travail fait partie intégrante de la mise en œuvre de la stratégie 3; les responsables et les participants de l'ensemble des volets de la stratégie 3 remplissent collectivement le rôle d'un comité distinct.

BUT

- Améliorer la résilience de l'infrastructure des clients et leur empreinte écologique

MESURES DE RENDEMENT

- Le projet net zéro de Petawawa permettra de réacheminer 7 000 tonnes de déchets organiques une fois que la mise en œuvre sera terminée et que le système d'énergie renouvelable sera opérationnel.
- Soutenir l'achèvement de 30% de la conception du projet net zéro de Timmins d'ici la fin de 2025
- Produire au moins cinq études de faisabilité ou études pilotes, ou fournir du soutien à des projets pour des initiatives de réacheminement des déchets organiques et de récupération des ressources qui mènent à la mise en œuvre d'au moins 2 projets de production d'énergie renouvelable d'ici la fin de 2026
- Collaborer avec les municipalités afin d'obtenir un financement pour la résilience de l'infrastructure de 1,5 million de dollars ou plus par année pour les projets d'infrastructure et de maintien en bon état

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- Projet net zéro de Petawawa
 - Le projet est en bonne voie, la mise en service est en cours, et l'exploitation de l'installation modernisée devrait débuter en 2026.
- Projet net zéro de Timmins
 - Le projet est en bonne voie, et le calendrier de mise en œuvre fait l'objet d'un examen par la municipalité.
 - Obtention d'un financement pour la valorisation énergétique des déchets organiques de la part de la Fédération canadienne des municipalités pour permettre à la ville d'achever 30 % de la conception
 - Phase de 30 % de la conception achevée
- Initiatives de réacheminement des déchets organiques et de récupération des ressources
 - Trois projets de réacheminement des déchets organiques, de récupération des ressources ou net zéro étaient en cours en 2025 et se poursuivront en 2026.
 - **Petawawa** – Petawawa met à niveau son installation de traitement des eaux usées pour en faire une installation de biodigestion où les matières organiques séparées à la source seront traitées sur place, en plus des biosolides des eaux usées.
 - **Timmins** – La ville de Timmins intègre un système de biodigestion à son installation de traitement des eaux usées existante.
 - **Woodstock** – Woodstock intègre à son installation de traitement des eaux usées une unité de production combinée de chaleur et d'électricité qui produira jusqu'à l'équivalent de 250 kilowatts d'électricité

à partir du biogaz. Cette énergie, qui sera entièrement utilisée sur place, permettra de réduire la demande sur le réseau électrique lors des opérations quotidiennes de l'installation.

- Quatre autres études pilotes étaient en cours ou envisagées à la fin de 2025 :
 - Étude pilote sur l'élimination des nutriments de la forêt d'algues en cours dans une usine de traitement des eaux usées pour réduire les coûts associés à l'énergie et aux produits chimiques, et évaluer la récolte des algues et leur utilisation comme biocarburant; l'étude se poursuit en 2026.
 - Étude d'optimisation du digesteur aérobie en cours dans une installation de traitement des eaux usées afin de réduire la fréquence du transport des biosolides; l'étude se poursuit en 2026.
 - Projet d'installation d'une turbine à biogaz pour valoriser le biogaz généré par les digesteurs anaérobies d'une installation de traitement des eaux usées; le projet était toujours en attente d'approbation à la fin de 2025.
 - Exploration de systèmes de stockage d'énergie avec batteries dans des usines de traitement de l'eau et des eaux usées pour accroître leur résilience et fournir une autre source d'énergie lors des périodes de pointe, afin de réduire la pression exercée sur le réseau électrique de l'Ontario; l'exploration se poursuit en 2026.
- Financement pour la résilience des infrastructures
 - L'AOE a aidé un client à présenter une demande de financement de 1 million de dollars pour une technologie novatrice auprès de la Fédération canadienne des municipalités; le projet était toujours en attente d'approbation à la fin de 2025.

BUT

- Assurer la gestion des ressources en eau de l'Ontario

MESURES DE RENDEMENT

- Aider la province à mettre en œuvre le Projet de réduction du phosphore pour le lac Simcoe, conformément aux directives du ministre.

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- Le personnel de l'AOE a maintenu la communication avec le personnel du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs tout au long de 2025 concernant le Projet de réduction du phosphore pour le lac Simcoe.
- En tant que promoteur du projet et de propriétaire du système, la ville de Bradford West Gwillimbury a obtenu du financement des gouvernements provincial et fédéral et embauché un gestionnaire de projet pour mettre en œuvre la première phase du projet, qui comprend :
 - une étude de faisabilité sur les caractéristiques du site, ainsi que des plans et des schémas;
 - une enquête pour déterminer s'il est nécessaire d'acquérir un terrain;
 - la conception complète de l'installation;
 - la présentation de demandes pour obtenir les approbations requises.

STRATÉGIE 4

ÉTABLIR DES PARTENARIATS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS POUR DES SOLUTIONS DURABLES EN MATIÈRE D'EAU

BUT

- Renforcer le lien de confiance avec les Premières Nations

MESURES DE RENDEMENT

- Augmenter d'une année à l'autre le pourcentage du personnel de l'Agence ayant suivi une formation de sensibilisation aux questions autochtones, avec une cible de 10 % du personnel qui suit cette formation chaque année
- Augmenter d'une année à l'autre le pourcentage de dirigeants de l'Agence (équipe de gestion et équipe de haute direction) et de membres du conseil ayant suivi une formation de sensibilisation aux questions autochtones, avec une cible de 20 % des dirigeants qui suit cette formation chaque année

BUT

- Fournir des services qui répondent aux besoins des Premières Nations

MESURES DE RENDEMENT

- Augmenter le nombre de clients des Premières Nations qui sollicitent les services de l'AOE chaque année, avec une cible de trois nouveaux clients ou plus pour 2025
- Augmenter le nombre de nouveaux projets ou services fournis aux clients actuels des Premières Nations en 2025

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- 60 membres du personnel de l'Agence [6,7 %] ont suivi une formation de sensibilisation aux questions autochtones en 2025, un nombre inférieur à la cible de 90 participants [10 %], mais supérieur aux 50 participants [5,5 %] en 2024.
- 34 dirigeants de l'Agence [24,3 %] ont suivi une formation de sensibilisation aux questions autochtones en 2025, un nombre plus élevé que la cible de 28 participants [20 %], et que les 28 participants [20 %] en 2024.

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- Recrutement de trois nouveaux clients des Premières Nations en 2025 pour des services d'exploitation et d'entretien ainsi que des services de consultation d'un exploitant responsable en chef
- Mise en place en 2025 d'un nouveau service lié au Système de gestion du travail [SGT] hébergé par l'Agence pour certains clients des Premières Nations existants

BUT

- Appuyer la formation d'exploitants des Premières Nations

MESURES DE RENDEMENT

- Fournir une expérience pratique et un soutien à cinq exploitants des Premières Nations ou plus par année

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- Expérience pratique et soutien fournis à 14 exploitants des Premières Nations en 2025

STRATÉGIE 5

ASSURER LA VIABILITÉ À LONG TERME DE L'ORGANISATION

BUT

- Être un fournisseur de solutions globales

MESURES DE RENDEMENT

- Atteindre la cible de revenus de 20,0 millions de dollars provenant des 56 contrats d'exploitation et d'entretien qui doivent être renouvelés en 2025
- Maintenir 97% des contrats d'exploitation et d'entretien qui doivent être renouvelés en 2025 [en fonction du revenu et du nombre total de clients]
- Atteindre la cible de revenus de 6,0 millions de dollars provenant de nouveaux contrats de services d'exploitation et d'entretien en 2025 [en fonction des revenus annuels tirés des contrats]

RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

- La cible de revenus pour 2025 a été rajustée à 22,37 millions de dollars pour inclure les contrats qui arrivaient à échéance en 2024 et dont les négociations se sont poursuivies en 2025; les revenus annuels tirés des contrats renouvelés se sont chiffrés à 25,17 millions de dollars (112,5 % de la cible).
- Maintien de 100 % des contrats qui devaient être renouvelés en 2025, en fonction du nombre total de clients
- Revenus annuels de 5,37 millions de dollars provenant de nouveaux contrats de services d'exploitation et d'entretien en 2025

Analyse des résultats financiers par la direction

Aperçu

En 2025, l'AOE a enregistré des résultats financiers positifs, réalisant un bénéfice net de 8,8 millions de dollars. Bien que positif, le revenu net en 2025 est inférieur de 3 millions de dollars à celui de 2024. Cette diminution est largement attribuable à la baisse des revenus d'intérêt et à un changement apporté à la politique de capitalisation de l'Agence applicable aux logiciels-services (SaaS) et à d'autres services infonuagiques, ce qui a entraîné la comptabilisation en charges de 3,4 millions de dollars pour des coûts qui étaient auparavant capitalisés dans le Programme de renouvellement des activités (PRA). Une partie de ces charges a été compensée par du financement lié au projet de loi 124 octroyé par la province de l'Ontario, que l'Agence a reçu pour l'ensemble des douze mois de 2025, ce qui a amélioré son rendement financier global.

L'accent constant mis par l'AOE sur le maintien de ses clients actuels et la prestation de services à valeur ajoutée, ainsi que sur l'attraction de nouveaux clients, ont également contribué à favoriser un solide rendement sur le plan de la production de revenus, les revenus totaux ayant augmenté de 3,75 % en 2025 par rapport à 2024. Cette croissance a été stimulée par la hausse des revenus tirés de l'exploitation et des grands projets d'entretien, et par le financement lié au projet de loi 124, lesquels ont aidé à compenser les pressions constantes sur les coûts observées tout au long de 2025. Ces pressions comprenaient l'augmentation des salaires et des avantages sociaux et le coût des produits chimiques, des éléments qui ont eu une incidence sur les produits par rapport aux charges d'exploitation des services publics de l'Agence.

Les revenus de placement, y compris les dépôts à terme, les obligations, les bons du Trésor et le prêt de l'Agence à recevoir auprès de la Société ontarienne d'infrastructure et de terres, bien qu'en baisse en 2025 comparativement à 2024 en raison des taux d'intérêt plus faibles, ont également favorablement contribué au bénéfice net de l'AOE en 2025.

Bilan

L'actif net de l'Agence a atteint 285 millions de dollars en 2025, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2024, en raison du solide bénéfice net de 8,8 millions de dollars. La trésorerie ainsi que les placements à court terme et à long terme ont augmenté de 10 millions de dollars, principalement en raison du réinvestissement des intérêts sur les placements.

En 2025, les comptes débiteurs impayés ont diminué comparativement à 2024. Les débiteurs à court terme représentaient 96,3 % du total des débiteurs impayés de l'Agence au 31 décembre 2025, comparativement à 91,3% au 31 décembre 2024.

Les immobilisations corporelles nettes de l'Agence ont diminué de 1,6 million de dollars en 2025 par rapport à 2024, principalement en raison d'un changement à la politique de capitalisation applicable aux SaaS et à d'autres services infonuagiques. Ce changement a entraîné une charge de 3,4 millions de dollars pour des coûts auparavant capitalisés, laquelle a été en partie contrebalancée par une augmentation de 2,3 millions de dollars au titre des actifs liés au matériel informatique.

L'Agence continue de respecter ses obligations sans recourir à l'endettement et, comme dans les exercices précédents, n'avait aucune obligation financière non réglée en 2025.

Revenus

La stratégie de croissance à long terme de l'AOE continue d'être axée sur le maintien de la clientèle actuelle, l'élargissement de la gamme des services offerts à ces clients et l'attraction de nouveaux clients. La fidélisation des clients est demeurée très élevée en 2025, l'Agence ayant renouvelé des ententes d'une valeur totale annuelle de 25,17 millions de dollars, surpassant ainsi sa cible de renouvellement établie à 22,37 millions de dollars. L'Agence s'est aussi employée à élargir ses activités en recrutant de nouveaux clients et en fournissant de nouveaux services à valeur ajoutée à ses clients actuels. Les nouvelles ventes ont généré un revenu annuel de 5,37 millions de dollars.

Les revenus d'exploitation totaux (excluant le financement dans le cadre du projet de loi 124) se sont accrus de 2,95 % par rapport à 2024, en raison d'une augmentation des contrats de services d'immobilisations et d'entretien majeur à court terme aux clients qui modernisent leurs réseaux d'eau et d'eaux usées vieillissants, des augmentations contractuelles et inflationnistes prévues dans les contrats d'exploitation et d'entretien à long terme des installations des clients ainsi que de l'entrée en vigueur de nouveaux contrats en 2025.

Les revenus tirés des autres activités de l'Agence comprennent ceux provenant des groupes de planification et de réalisation de projet, de formation, de gestion des actifs et du SCADA. En 2025, les revenus générés par ces services ont diminué de 9,1 % par rapport à l'année précédente.

Charges

Les charges d'exploitation totales ont grimpé de 3,9 % sous l'effet de l'augmentation des salaires, des avantages sociaux et d'autres charges d'exploitation comme les matériaux, les produits chimiques et les services opérationnels.

Les salaires et les avantages sociaux ont connu une hausse de 6,9 %, surtout en raison de la croissance des activités et des augmentations de salaire attribuables aux ajustements associés au projet de loi 124.

En 2020, le conseil d'administration de l'Agence a approuvé des dépenses totales d'immobilisations et de réingénierie maximales de 33,8 millions de dollars pour le Programme de renouvellement des activités (PRA). Bien que ce programme et les charges qui y sont associées aient été maintenus en 2025, et que de nouveaux actifs relatifs aux technologies de l'information et au PRA aient été ajoutés avant la fin de l'exercice, ces dépenses ont été partiellement compensées par d'autres actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile, ce qui a donné lieu à une réduction des charges d'amortissement totales en 2025. Le déploiement du plan stratégique de l'Agence s'est déroulé tout au long de 2025, et se poursuivra jusqu'à la fin de 2028.

Les dépenses liées aux produits chimiques ont augmenté de 7,1 % en 2024 pour appuyer les opérations des clients. En 2025, les coûts de construction ont diminué de 10,9 % par rapport à 2024, car le niveau élevé de travaux d'immobilisations en 2024, attribuable à un arriéré des années précédentes, ne s'est pas reproduit en 2025.

Comme il a été précédemment mentionné, en raison d'un changement à la politique de capitalisation applicable aux SaaS et à d'autres services infonuagiques, des coûts de 3,4 millions de dollars qui étaient auparavant capitalisés dans le PRA ont été comptabilisés comme des charges en 2025.

Les coûts d'assurance sont fonction principalement des valeurs assurables, des revenus et des antécédents de sinistres. En 2025, ces coûts ont augmenté de 9 %, essentiellement en raison d'une couverture accrue pour la responsabilité commerciale générale et la cybersécurité.

Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction de l'AOE est responsable de l'intégrité, l'uniformité, l'objectivité et la fiabilité des états financiers. Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et la direction a exercé son jugement et a fait les meilleures estimations, s'il y a lieu, en particulier lorsque des transactions affectant la période comptable actuelle ne peuvent être finalisées avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience historique, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

La direction est responsable d'établir et de maintenir un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les dossiers financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs sont adéquatement comptabilisés et protégés. Le système comprend des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation appropriée de pouvoirs et la séparation des responsabilités. La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est fiable. Le système comprend des procédures, des politiques officielles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation appropriée de pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction en matière de rapports financiers par l'entremise d'un Comité de la vérification et des finances, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants. Ce Comité examine nos états financiers et les recommande au conseil aux fins d'approbation. Le Comité est également responsable d'examiner nos contrôles internes et de conseiller les administrateurs sur des questions liées à la vérification et aux rapports financiers.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, nommé en vertu de notre loi, a vérifié les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, telles qu'elles sont énoncées dans le rapport de son vérificateur indépendant. Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a un accès complet et non limité au Comité de vérification pour discuter de sa vérification et des conclusions connexes.



Iman Hashemi

Président et chef de la direction



Natalie Peers

Vice-présidente, Finances

Toronto (Ontario)

23 avril 2026

Lettre d'opinion de la vérificatrice



Office of the
Auditor General
of Ontario

Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

20 Dundas Street West, Suite 1530,
Toronto, Ontario, M5G 2C2

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530,
Toronto (Ontario) M5G 2C2

416-327-2381

www.auditor.on.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Agence ontarienne des eaux (« l'AOE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AOE au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'AOE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AOE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'AOE a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AOE.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'AOE;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'AOE    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AOE    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Le v  rificateur g  n  ral adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 23 avril 2026

États financiers 2025

État de la situation financière au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 583	60 487
Placements à court terme (note 3)	57 197	50 792
Comptes débiteurs (note 4)	71 374	75 247
Charges payées d'avance et dépôts	10 586	10 771
Actif total à court terme	157 740	197 297
Actif à long terme :		
Placements à long terme (note 3)	45 528	-
Prêt en cours – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 15)	120 000	120 000
Immobilisations (note 5)	17 932	19 525
Total des actifs non courants	183 460	139 525
Total des actifs	341 200	336 822
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	30 048	34 294
Partie à court terme des avantages sociaux futurs (note 7)	6 542	6 788
Partie à court terme des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 8)	3 855	3 407
Revenus reportés (note 9)	2 629	2 568
Total du passif à court terme	43 074	47 057
Passif à long terme :		
Incitatif à la location différé (note 10)	656	802
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 8)	7 831	7 880
Avantages sociaux futurs (note 7)	4 791	4 999
Obligation liée à la mise hors service	100	100

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Total des passifs non courants	13 378	13 781
Total du passif	56 452	60 838
Actif net		
Non affecté	284 810	275 984
Pertes de réévaluation cumulatives	[62]	-
Total de l'actif net	284 748	275 984
Total du passif et de l'actif net	341 200	336 822

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil,



Administrateur(trice)



Administrateur(trice)

État des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Revenus :		
Revenus des services d'exploitation et d'entretien des actifs		
Services d'exploitation et d'entretien	235 119	221 482
Services d'entretien majeur	93 622	96 686
Autres revenus des services de gestion des services publics des clients	8 817	9 703
Financement de la province de l'Ontario [note 9]	10 606	7 703
Total des revenus	348 164	335 574
Charges d'exploitation:		
Salaires et avantages sociaux	127 765	119 506
Services	72 947	72 277
Entretien	56 241	56 458
Produits chimiques et traitement de l'eau	42 372	39 374
Matériaux	34 467	33 682
Électricité	7 965	7 234
Amortissement des immobilisations corporelles	5 444	5 911
Transport	1 087	917
Total des charges d'exploitation	348 288	335 359
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	(124)	215
Intérêts créditeurs	8 907	11 631
Gains réalisés sur les placements	43	
Excédent des produits par rapport aux charges	8 826	11 846
Actif net, solde d'ouverture	275 984	264 138
Actif net, solde de clôture	284 810	275 984

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gains (pertes) de réévaluation cumulées – début de l'exercice	-	-
(Pertes) non réalisées sur les placements	(62)	-
(Pertes) de réévaluation cumulées, fin de l'exercice	(62)	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	8 826	11 846
Éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 444	5 911
Incitatif à la location différé	(146)	(146)
Avantages sociaux futurs	(454)	457
Profit net/perte nette réalisé(e) à la vente de placements	(43)	-
Profit/perte réalisé(e) sur l'aliénation d'immobilisations	4 109	-
	17 736	18 068
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
[Augmentation] diminution des débiteurs	3 873	(15 753)
[Augmentation] diminution des charges payées d'avance	185	(6 969)
Augmentation [diminution] des créditeurs et charges à payer	(4 246)	5 345
Augmentation [diminution] des apports reportés	61	2 568
	(127)	(14 809)
Flux de trésorerie nets provenant des [affectés aux] activités d'exploitation	17 609	3 259
Trésorerie provenant d'activités de placement		
Produits provenant de la vente et de l'échéance de placements	221 471	87 493
Achats de placements	(273 423)	(45 239)
Flux de trésorerie nets provenant des [affectés aux] activités d'investissement	(51 952)	42 254
Flux de trésorerie liés aux activités d'immobilisations		
Produits provenant de la vente d'immobilisations	62	-
Immobilisations corporelles acquises	(3 862)	(1 768)
Flux de trésorerie nets provenant des [affectés aux] activités d'immobilisations	(3 800)	(1 768)

État des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Remboursement des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	(3 761)	(3 303)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(3 761)	(3 303)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(41 904)	40 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	60 487	20 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	18 583	60 487
Répartition :		
Trésorerie	16 405	58 364
Équivalents de trésorerie	2 178	2 123
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	18 583	60 487

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Généralités

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (l'« Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la Loi de 1993 sur le plan d'investissement (la « Loi »). L'Agence est un organisme de la Couronne dont les principales activités comprennent l'exploitation et l'entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et la prestation de services techniques, consultatifs et d'infrastructure à des municipalités et à d'autres clients.

L'Agence a pour mission :

- [A]** d'aider les municipalités, le gouvernement de l'Ontario ainsi que d'autres personnes ou organismes à fournir des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que d'autres services connexes en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant ces stations et en fournissant ces services;
- [B]** de financer et de promouvoir le développement, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services pour le traitement et la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales;
- [C]** d'exercer les activités visées aux alinéas a) et b) en Ontario et ailleurs de façon à protéger la santé humaine et l'environnement et à encourager la conservation des ressources en eau;
- [D]** d'exercer les activités visées aux alinéas a) et b) de façon à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

[A] PRINCIPE COMPTABLE

Les présents états financiers ont été préparés conformément au Manuel de comptabilité des comptables professionnels agréés du Canada pour le secteur public, qui présente les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. L'Agence a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif qui comprennent les sections SP 4200 à SP 4270.

[B] INCERTITUDE DE MESURE

La préparation des états financiers exige que la direction formule des estimations et émette des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif, sur la divulgation du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges au cours de la période visée.

i. Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est sujet à une incertitude de mesure, car il se fonde sur les estimations de la direction quant à la durée de vie utile des actifs. L'estimation de la vie utile requiert un jugement professionnel et est influencée par des facteurs comme l'utilisation prévue, les pratiques d'entretien, les changements technologiques et l'expérience historique.

La vie utile et les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont passées en revue chaque année, et les modifications apportées aux estimations sont comptabilisées prospectivement dans les estimations comptables. En date du 31 décembre 2025, la valeur comptable nette des immobilisations était de 17,9 millions de dollars.

ii. Avantages sociaux futurs

L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est sujette à une incertitude de mesure, car elle est déterminée à l'aide d'hypothèses actuarielles liées aux taux d'actualisation, à la progression des salaires, à l'inflation, aux caractéristiques démographiques des employés et à d'autres facteurs. Ces hypothèses reflètent le meilleur jugement et les meilleures estimations de la direction concernant les événements futurs.

En raison de la nature à long terme de l'obligation, les résultats réels peuvent différer des estimations utilisées, et ces écarts seront comptabilisés durant les périodes ultérieures. En date du 31 décembre 2025, le passif au titre des avantages sociaux futurs atteignait 11,3 millions de dollars.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées chaque année pour tenir compte des nouveaux renseignements à mesure qu'ils deviennent disponibles. De par leur nature, les estimations sont sujettes à l'incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations.

[C] COMPTABILISATION DES REVENUS

Opérations qui comprennent des obligations de prestation

i. Services d'exploitation et d'entretien des actifs

Services d'exploitation et d'entretien

Les revenus tirés des contrats de services d'exploitation, d'entretien et d'autres services courants pour des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, qui sont fondés sur un montant fixe établi annuellement, sont comptabilisés par montants mensuels égaux au cours de la période visée par les contrats, à mesure que les services sont fournis.

En ce qui concerne les contrats fondés sur le recouvrement des coûts majorés d'un pourcentage, ou ceux qui prévoient des frais de gestion fixes, les revenus sont comptabilisés au moment où les biens ou les services sont fournis.

Services d'entretien majeur

Les revenus générés par les améliorations apportées aux immobilisations, les réparations majeures ou les nouveaux projets de construction sont comptabilisés au moment où les biens ou les services sont fournis. Cela se produit lorsque des étapes précises des processus de construction ou d'améliorations aux immobilisations sont atteintes. Les revenus peuvent être comptabilisés soit de façon continue dans le temps, soit à un moment précis (dans le cas des produits ou services ponctuels livrables à l'achèvement), en fonction du pourcentage d'achèvement ou des paiements par étapes prévus dans les ententes contractuelles.

ii. Autres services de gestion des services publics des clients

Les revenus provenant des autres services de gestion des services publics comprennent les frais associés aux travaux additionnels exécutés pour les clients au-delà de la portée des contrats d'exploitation et d'entretien ou d'entretien majeur d'immobilisations. Cette catégorie regroupe les services de gestion de projet, d'ingénierie, de technologie et de formation. Les revenus sont comptabilisés au moment où les services sont fournis, soit de façon continue dans le temps, soit à un moment précis (dans le cas des produits ou services ponctuels livrables à l'achèvement), conformément à la structure tarifaire établie dans les contrats.

iii. Apports

L'Agence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, notamment les subventions gouvernementales.

Les apports non affectés sont comptabilisés en tant que revenus lorsqu'ils sont reçus, ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins externes sont d'abord comptabilisés en tant que revenus reportés, puis inscrits comme revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

[D] TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme très liquides qui peuvent facilement être convertis en espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation. Ils sont habituellement constitués de bons du Trésor, de billets de trésorerie, de fonds du marché monétaire et de certificats de placement garantis (CPG) qui arrivent à échéance au plus tard 90 jours après la date d'acquisition.

[E] IMMOBILISATIONS CORPORELLES, Y COMPRIS LES LOCATIONS-CAPITAL

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des moins-values, le cas échéant. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, ainsi que le coût estimatif du règlement du passif lié à l'obligation de mise hors service d'immobilisations.

L'amortissement commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées (c'est-à-dire dès qu'elles se trouvent à l'endroit et dans les conditions nécessaires pour qu'elles soient exploitées de la manière prévue par la direction).

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Logiciel	2 à 7 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobiliers et agencements	5 ans
Machines et équipement	5 ans
Matériel roulant	4 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Location de véhicules	5 ans

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent essentiellement tous les avantages et tous les risques de propriété sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles louées. Les obligations découlant d'un contrat de location-acquisition sont inscrites à la valeur actualisée des paiements minimums du contrat de location, à l'exception des frais accessoires (entretien, carburant, frais administratifs, etc.). Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des paiements du contrat de location est le moins élevé des deux taux suivants :

1. taux d'emprunt marginal de l'AOE;
2. taux d'intérêt implicite dans le contrat de location.

L'Agence établit une distinction entre les logiciels développés à l'interne, les licences d'utilisation de logiciels perpétuelles et les ententes de logiciels-services (SaaS) infonuagiques au moment de déterminer si les coûts sont capitalisés conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Les projets logiciels susceptibles de donner lieu à un actif logiciel identifiable contrôlé par l'Agence sont comptabilisés en tant que logiciels en cours de développement. Les coûts capitalisables au stade du développement comprennent la main-d'œuvre, les matériaux ainsi que les coûts indirects directement imputables. Une fois le logiciel prêt à être utilisé, ces coûts sont reclassés en tant qu'immobilisations incorporelles et amortis sur la durée de leur vie utile. Les coûts liés à la planification, à l'évaluation de la faisabilité, à la formation, à l'entretien et aux autres activités non liées au développement sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont engagés.

Les ententes de logiciels-services et autres ententes de services infonuagiques ne confèrent à l'Agence ni la propriété ni le contrôle d'un actif logiciel. Par conséquent, les frais d'abonnement, de soutien, d'hébergement, d'entretien ainsi que les activités liées à la mise en œuvre sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les abonnements pluriannuels aux logiciels-services payés à l'avance sont comptabilisés comme des charges payées à l'avance et constatés sur la durée de l'abonnement. Ils ne sont pas capitalisés au titre des logiciels. Seuls les licences perpétuelles et les logiciels développés à l'interne qui répondent aux critères de capitalisation sont reconnus comme des immobilisations incorporelles.

[F] INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés dans l'état de la situation financière lorsque l'Agence devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tous les instruments financiers sont affectés à l'une des deux catégories de mesure au moment de la comptabilisation initiale : juste valeur, ou encore coût ou coût/amortissement. Les actifs et passifs financiers évalués au coût ou au coût/amortissement sont initialement comptabilisés en tant que coûts d'acquisition qui comprennent les coûts d'opération imputables directement à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument. La trésorerie, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer sont tous évalués au coût amorti, tandis que les placements à court terme et à long terme sont tous évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers au coût amorti peuvent subir une perte de valeur. À chaque date de clôture, l'AOE évalue les actifs financiers afin de déterminer s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Lorsqu'une perte est jugée définitive, son montant est comptabilisé dans l'état du résultat d'exploitation et dans l'évolution des actifs nets.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de clôture. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est ajusté dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lors de la vente d'un actif, les gains et pertes latents précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont repris et comptabilisés dans l'état du résultat et l'évolution de l'actif net. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garantis (« CPG ») et les obligations. Les équivalents de trésorerie et les CPG sont comptabilisés au coût amorti.

Les évaluations à la juste valeur sont classées dans l'un des niveaux suivants de la hiérarchie de justes valeurs en fonction du caractère observable sur le marché des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur :

Niveau 1 – prix non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui sont importantes pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

i. Prêts en cours

Les prêts sont comptabilisés au coût, moins toute provision pour prêt. Les provisions pour prêt sont utilisées pour refléter la recouvrabilité et le risque de perte; les prêts sont donc constatés au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette.

Les changements dans la provision pour prêt et les montants de prêts radiés sont inclus dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net. Les sommes reçues en cours d'année relativement aux prêts consentis au cours d'une année antérieure sont comptabilisées au titre de recouvrement des prêts dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net. L'intérêt sur les prêts en cours est comptabilisé au moment où il est gagné.

[G] AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Conformément à ces normes, le coût des avantages sociaux post-emploi est imputé annuellement à l'exploitation tel qu'engagé.

Régimes de retraite

L'Agence est un employeur participant au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées exclusivement parrainé par le gouvernement de l'Ontario. Quand les employés bénéficient d'avantages sociaux au titre d'un régime interentreprises à prestations déterminées, chaque entité qui y participe, autre que celle qui le parraine, est tenue de suivre les normes relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées. Par conséquent, l'Agence comptabilise une charge correspondant au montant des cotisations obligatoires versées relativement aux services rendus par les employés au cours de la période visée. Toute cotisation exigible est comptabilisée à titre de passif dans l'état de la situation financière.

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite

L'Agence est responsable de certains avantages sociaux futurs non liés aux régimes de retraite, notamment les indemnités de départ prévues par la loi, les vacances non payées et

les indemnités pour accidents du travail. Ces obligations sont comptabilisées comme passifs à mesure que les employés rendent des services et acquièrent les droits à ces avantages.

Les coûts de ces avantages sociaux futurs sont déterminés à partir des estimations de la direction et, dans le cas des indemnités pour accidents du travail, des évaluations actuarielles. Les charges au titre des avantages comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts et les rajustements découlant de modifications apportées aux hypothèses et de gains ou pertes actuariels, et ils sont comptabilisés dans le poste des salaires et des avantages sociaux dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

3. PLACEMENTS

<i>(en milliers de dollars)</i>				
Type de placement	Niveau	Base d'évaluation	2025	2024
Court terme				
Certificats de placement garantis	2	Coût amorti	52 134	50 792
Bons du Trésor	2	Juste valeur	5 063	-
Total – court terme			57 197	50 792
Long terme				
Obligations	2	Juste valeur	45 528	-
Total – long terme			45 528	-
Total – placements			102 725	50 792

Les placements à court terme, y compris les CPG et les bons du Trésor, arrivent à échéance dans un délai d'un an. Tous les placements à long terme ont des échéances supérieures à un an.

Les placements en bons du Trésor et en obligations gérés par la Société ontarienne de gestion des placements (« SOGC ») ont un coût de 5,1 millions de dollars [2024 – néant] et de 45,5 millions de dollars [2024 – néant], respectivement.

4. COMPTES DÉBITEURS

<i>(en milliers de dollars)</i>		
	2025	2024
Créances fournisseurs	56 079	60 446
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	10 518	10 271
Taxe de vente harmonisée (TVH) à recevoir	4 614	4 575
Intérêts à recevoir	499	348
Total partiel	71 710	75 640
Moins : Provision pour créances douteuses	[336]	[393]
Total	71 374	75 247

Les créances fournisseurs comprennent des créances non facturées d'un montant de 3 238 \$ [2024 – 8 536 \$].

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2025	Valeur comptable nette 2024
Logiciel	9 768	8 895	873	3 276
Systèmes informatiques	1 584	1 584	-	-
Mobiliers et agencements	373	329	44	46
Matériel roulant	2 556	2 429	127	67
Matériel roulant en location-acquisition	17 829	6 500	11 329	11 074
Matériel informatique	10 016	7 053	2 963	662
Machines et équipement	1 579	1 259	320	327
Améliorations locatives	3 679	2 227	1 452	1 787
Logiciels en développement	824	-	824	2 286
Total	48 208	30 276	17 932	19 525

En 2017, le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie du Programme de renouvellement des activités (PRA) de l'Agence, dont la mise en œuvre a commencé en 2018, d'un montant maximal de 27,8 millions de dollars. Ce budget a été révisé pour passer à 33,8 millions de dollars et approuvé par le conseil d'administration en décembre 2020 en raison de l'ajout de plusieurs nouveaux projets. Le PRA est axé sur des investissements stratégiques dans l'infrastructure, les systèmes de TI et les pratiques commerciales. Au 31 décembre 2025, les dépenses se chiffraient à 23,6 millions de dollars, dont 9,9 millions de dollars ont été capitalisés. L'amortissement annuel pour 2025 s'est élevé à 5,4 millions de dollars [2024 – 5,9 millions de dollars]

6. COMPTES POUR PAIEMENT ET CHARGES À PAYER

	(en milliers de dollars)	
	2025	2024
Dettes fournisseurs	17 406	20 366
Charges à payer	7 031	4 759
Salaires et avantages sociaux à payer	5 611	9 169
Total	30 048	34 294

Les dettes fournisseurs représentent les sommes dues aux fournisseurs dans le cadre des activités d'exploitation normales. Les charges à payer représentent les dépenses à payer autres que les celles liées aux salaires et aux avantages sociaux. Les charges à payer liées aux salaires et aux avantages sociaux sont les coûts liés aux employés, y compris les charges à payer liées aux salaires et les ajustements réguliers à la rémunération.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

[A] AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AUTRES QUE LES RÉGIMES DE RETRAITE

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 11,3 millions de dollars [11,8 millions de dollars en 2024], dont un montant de 6,5 millions de dollars [6,8 millions de dollars en 2024] a été classé comme un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2025 était de 1,6 million de dollars [2,5 millions de dollars en 2024] et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Prestations de fin d'emploi prévues par la loi

La partie des avantages sociaux futurs représentant les indemnités de départ prévues par la loi totalisait 3,1 millions de dollars, dont 1,9 million de dollars à long terme. La partie à long terme a été calculée en fonction des hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 3,90 % [2024 – 3,85 %] et nombre moyen estimé d'années avant le départ à la retraite de 10,8 années [2024 – 11,3 années]. Ces hypothèses constituent la meilleure estimation de la direction.

Obligation au titre des indemnités pour accident de travail

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 2,4 millions de dollars [2,4 millions de dollars en 2024]. En 2022, une méthode d'estimation différente a été utilisée, le montant ayant été établi selon une évaluation actuarielle. Une telle évaluation a été utilisée en 2025, et la date de mesure a été fixée au 31 décembre 2025, ce qui correspond à la fin de l'exercice de l'Agence. L'Agence, un employeur visé par l'Annexe 2, assure ses réclamations à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et paie tous les coûts de rémunération et d'administration.

Les charges au titre des avantages comprennent le coût actuel de l'intérêt au titre des avantages et des rajustements découlant de modifications apportées aux régimes, de changements des hypothèses et de gains ou pertes actuariels nets. L'Agence a décidé de comptabiliser immédiatement les gains et pertes actuariels l'année même où ils surviennent. Les modifications au régime sont constatées immédiatement l'année où elles entrent en vigueur.

L'évaluation actuarielle est fondée sur plusieurs hypothèses quant à des événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'inflation des frais médicaux, la hausse inflationniste des salaires et la mortalité. Ces hypothèses constituent la meilleure estimation de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées est de 3,90 % [3,85 % en 2024].

Les composantes des charges au titre des avantages et du passif au titre des avantages accumulés sont les suivantes :

	2025	2024
Composantes des charges au titre des avantages		
Coût actuel au titre des avantages	167 508	156 821
Intérêts débiteurs	88 153	75 843
Reconnaissance immédiate de [gains] pertes actuariels	55 069	394 007
Charges au titre des avantages	310 730	626 671
Passif au titre des avantages accumulés		
Passif au titre des avantages accumulés, début de l'exercice	2 372 138	2 089 472
Charges au titre des avantages	310 730	626 671
Contributions de l'Agence	(332 383)	[344 005]
Passif au titre des avantages accumulés, fin de l'exercice	2 350 485	2 372 138

Les charges au titre des avantages sont incluses dans le poste des salaires et avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net. La province prend en charge le coût d'autres avantages sociaux futurs non liés aux régimes de retraite, qui n'est donc pas inclus dans les états financiers.

[B] RÉGIME DE RETRAITE

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est promoteur unique de la CRF et copromoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non capitalisé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont ni des actifs ni des obligations de l'Agence. Les paiements de 8,2 millions de dollars effectués par l'Agence pour 2025 (7,7 millions de dollars en 2024) sont inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

8. OBLIGATIONS DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

L'Agence a des contrats de location-acquisition de matériel roulant à des taux d'intérêt allant de 2,1 % à 6,6 % pour des périodes de 60 mois. Les véhicules sont amortis selon la méthode linéaire pour la durée du contrat de location. Le tableau suivant montre les paiements minimums prévus et le solde des obligations.

	(en milliers de dollars)	
	2025	2024
2025	-	3 941
2026	4 389	3 442
2027	3 768	2 797
2028	2 684	1 694
2029	1 586	602
2030	477	-
Total des paiements de location minimaux	12 874	12 476
Intérêts et droits payables	(1 188)	1 189
Solde de l'obligation	11 686	11 287
Moins : Partie à court terme	(3 855)	(3 407)
Obligation à long terme	7 831	7 880

Les droits payables d'un montant de 118 045 \$ [103 920 \$ en 2024] sont compris dans le poste des intérêts et droits payables. Les charges d'intérêt totales sur les locations-acquisitions pour la période étaient de 533 995 \$ [520 228 \$ en 2024].

9. FINANCEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

L'Agence a obtenu 10,7 millions de dollars du Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre d'un financement spécifique du ministère. Ce financement vise à satisfaire aux exigences de rémunération inscrites dans le projet de loi 124, la Loi de 2019 visant à mettre en œuvre des mesures de modération concernant la rémunération dans le secteur public de l'Ontario, pour l'exercice financier 2025-2026 [du 1er avril 2025 au 31 mars 2026].

	(en milliers de dollars)	
	2025	2024
Solde, début de l'exercice	2 568	-
Plus : Apports	10 667	10 271
Moins : Sommes comptabilisées	(10 606)	(7 703)
Solde, fin de l'exercice		
Solde, fin de l'exercice	2 629	2 568

10. INCITATIF À LA LOCATION DIFFÉRÉ

L'Agence a reçu un incitatif à la location de 1,5 million de dollars du propriétaire de son siège social pour compenser les coûts des améliorations locatives. Ce montant a été inscrit comme passif reporté d'incitatif à la location dans l'état de la situation financière, amorti sur la durée du bail, soit 10 ans. Un total amorti de l'incitatif à la location de 146 000 \$ [146 000 en 2024] a été inscrit comme réduction des frais de location durant l'année.

	(en milliers de dollars)	
	2025	2024
Solde de l'incitatif à la location différé, début de l'exercice	802	948
Moins : Amortissement de l'incitatif à la location différé	(146)	(146)
Solde de l'incitatif à la location différé, fin de l'exercice	656	802

11. ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION

[A] ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION

	(en milliers de dollars)
2026	1 828
2027	1 474
2028	1 406
2029	1 235
Par la suite	602
Total	6 545

Le bail du siège social de l'Agence, au 2085, rue Hurontario à Mississauga, d'une durée de dix ans, prévoit des paiements minimaux d'environ 5,4 millions de dollars durant cette période. Le bail, qui a débuté le 1er juillet 2020 et prend fin le 30 juin 2030, comprend les engagements totaux susmentionnés.

[B] LETTRES DE CRÉDIT

L'Agence a auprès de la Banque Royale du Canada une limite préapprouvée de 50 millions de dollars pour des lettres de crédit. Au 31 décembre 2025 20,6 millions de dollars [20,6 millions de dollars 2024] de cette limite avaient été utilisés pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leurs contrats d'exploitation et d'entretien.

12. ÉVENTUALITÉS

Passif éventuel

L'Agence est mise en cause dans diverses réclamations fondées en droit découlant du cours normal des activités, dont le résultat ne peut être déterminé pour le moment. La plupart des réclamations fondées en droit sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 \$ et 100 000 \$, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à la réclamation et la nature de celle-ci. En décembre 2021, l'Agence a effectué des dépôts dans un compte portant intérêt à la Cour supérieure de justice pour des réclamations; les sommes seront retenues jusqu'à l'obtention d'un règlement. En décembre 2025, aucun règlement n'avait été conclu, et le montant demeure retenu par la Cour supérieure de justice.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

[A] RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'exposition maximale de l'Agence au risque de crédit correspond au total des liquidités et des placements, des débiteurs, des placements dans des dépôts à terme, des sommes à recevoir et des prêts en cours.

Tous les dépôts bancaires et placements sont détenus par de grandes banques à charte canadiennes.

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier. Des examens de la cote de crédit sont effectués pour les clients autres que les municipalités.

En date du 31 décembre 2025, le total des sommes à recevoir des municipalités et des provinces était de 49,6 millions de dollars.

Voici le détail des sommes à recevoir :

	(en milliers de dollars)	
	2025	2024
à 60 jours	68 755	68 676
à 90 jours	462	1 807
à 120 jours	499	1 848
à 150 jours	36	126
Plus de 151 jours	1 622	2 790
Net total des débiteurs	71 374	75 247

Les débiteurs datant de plus d'un an, excluant certains comptes désignés comme recouvrables, ont été inscrits comme douteux. Une provision de 335 705 \$ a été constituée en 2025 (393 000 \$ en 2024).

L'Agence estime que cette pratique atténue le risque de provision incorrecte.

[B] RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Agence éprouve de la difficulté à s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arriveront à échéance. Les obligations financières de l'Agence comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les avantages sociaux futurs, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et les autres engagements contractuels.

L'Agence gère le risque de liquidité en maintenant des niveaux adéquats de trésorerie et de placements à court terme, et en surveillant de façon continue les flux de trésorerie prévus et réels. Les besoins de l'Agence en matière de trésorerie font l'objet d'un suivi régulier pour veiller à ce qu'elle dispose des fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations financières à échéance.

Les principales sources de liquidité de l'Agence sont la trésorerie générée par les activités d'exploitation et les revenus de placement. L'Agence est exposée au risque de liquidité en raison du calendrier des entrées et des sorties de trésorerie; toutefois, ce risque est atténué par le caractère largement prévisible de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et par ses soldes de trésorerie adéquats.

[C] RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier en raison de l'évolution des taux de change entraînant un gain ou une perte. L'évolution des taux de change entre la date de l'opération et les dates de clôture peut entraîner un gain ou une perte de change. L'exposition au risque de change est faible en raison du petit nombre d'opérations effectuées en dollars américains.

[D] RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif lié à un placement fluctue en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché.

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars, arrivé à échéance le 1er mars 2023, au taux des bons du Trésor à trois mois déterminé par l'Office ontarien de financement (« OOF »). Ce prêt a été renouvelé pour une période de 10 ans, tel que décrit à la note 15.

L'Agence a aussi des dépôts à terme et des soldes bancaires tributaires des taux d'intérêt en vigueur. L'Agence est donc exposée à un risque de faible flux de trésorerie lié aux variations des taux d'intérêt.

L'Agence ne détient aucun passif lié à des placements et maintient un portefeuille de placements composé de fonds du marché monétaire, d'obligations gouvernementales à court terme et de certificats de placement garanti, axé sur la préservation du capital et l'atténuation du risque. Le portefeuille de placements de l'Agence est composé de placements à court et à long terme (d'une durée maximale de cinq ans). Le rendement moyen des placements est de 2,82 % [2024 – néant]. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des titres à revenu fixe. L'incidence potentielle sur la valeur des placements d'une variation hypothétique de 50 points de base des taux d'intérêt en vigueur est estimée à 1,05 million de dollars [2024 – néant].

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'Agence, est un apparenté. Les organisations qui sont généralement sous le contrôle de la province de l'Ontario sont aussi des apparentés de l'Agence. La totalité des opérations avec ces apparentés a été mesurée à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-après :

L'Agence a reçu des revenus de 2,3 millions de dollars [3,3 millions de dollars en 2024] du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients.

L'Agence a reçu des revenus de 2,8 millions de dollars [3,8 millions de dollars en 2024] du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus.

L'Agence a reçu des revenus de 3,4 millions de dollars [3,3 millions de dollars en 2024] de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients.

Comme l'indique la note 15, l'Agence a un encours de prêt de 120,0 millions de dollars de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, qui est entièrement remboursable d'ici le 1er mars 2033. Ce prêt est basé sur le taux des bons du Trésor à trois mois, déterminé par l'Office ontarien de financement [OOF], payé trimestriellement.

L'Agence compte sur la province de l'Ontario pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs. Comme l'indique la note 9, l'Agence reçoit aussi du financement de la province.

La Société ontarienne de gestion des placements [« SOGC »] est une partie apparentée en sa qualité de gestionnaire des placements de l'Agence. Des frais de gestion des placements de 0,03 million de dollars ont été versés à la SOGC au cours de l'exercice 2025 [2024 – néant].

15. PRÊT EN COURS – SOCIÉTÉ ONTARIENNE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'IMMOBILIER

L'Agence a un encours de prêt de 120 millions de dollars sans provision pour dépréciation de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« SOII »), dont la durée s'étend du 1er mars 2023 au 1er mars 2033. La SOII paie à l'Agence des intérêts en fonction du taux des bons du Trésor à trois mois, déterminé par l'Office ontarien de financement (OOF), sur une base trimestrielle.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.